

“Programme d’Appui au Renforcement de la Veille Citoyenne et à la Redevabilité sociale en faveur de l’accès aux services sociaux de base (PARRC) dans 20 communes du Burkina Faso.”



Rapport de l'étude de référence sur l'état des performances des 20 communes d'intervention en matière de gouvernance des finances publiques et de fournitures des services d'éducation, de santé/nutrition, d'eau potable et d'assainissement.

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES GRAPHIQUES	5
Graphe IV.14 : Proportion des acteurs de la société civile connaissant leurs droits en matière de CCAP	5
Graphe IV.15 : Demande globale de redevabilité des acteurs de la société civile	5
Graphe IV.20 : Proportion globale des acteurs de la société civile connaissant leur rôle dans le processus d'élaboration du budget communal selon le genre.....	5
I Contexte et justification de l'étude Baseline	7
II Cadre de l'étude	9
II.1 Objectifs	10
II.1.1 Objectif global	10
II.1.2 Objectifs spécifiques	10
II.2 Résultats attendus	10
III Approche méthodologique	11
III.1 Démarche technique et méthodologique	11
III.1.1 Rencontre de cadrage	12
III.1.2 Revue documentaire	12
III.1.3 Choix des indicateurs et type de données	12
III.1.4 Echantillonnage	12
III.1.5 Collecte des données	14
III.1.6 Traitement synthèse, analyse des données et remise du rapport provisoire	14
III.2 Debriefing post-mission	14
III.3 Mesures de sécurité adoptées pendant la conduite des enquêtes	14
IV Les résultats de l'étude	15
IV.1 Analyse de la gouvernance : transparence, demande et offre de redevabilité	15
IV.1.1 Analyse de l'effort de transparence des autorités communales	15
IV.1.2 Analyse de la redevabilité au niveau des communes	17
IV.1.2.1 L'offre de redevabilité des autorités locales vue par les OSC et OCB	
18	
IV.1.2.2 La demande de redevabilité par les acteurs de la société civile (OSC, OCB)	26
Graphe IV.15 : Demande globale de redevabilité des acteurs de la société civile ...	27

Graphe IV.14 : Proportion des acteurs de la société civile connaissant leurs droits en matière de CCAP.....	27
IV.2 Analyse du niveau de la participation citoyenne a l'action publique, et de la perception des populations de la gouvernance locale.....	29
IV.2.1 Connaissance des rôles des acteurs locaux par la société civile	29
Graphe IV.20 : Proportion globale des acteurs de la société civile connaissant leur rôle dans le processus d'élaboration du budget communal selon le genre.....	30
IV.2.1 Participation citoyenne à l'animation de la vie des communes.....	31
IV.2.3 Perceptions sur les acquisitions et investissements réalisés dans les secteurs sociaux de base.....	36
Graphe IV.31 : Perception globale de la conformité des acquisitions par rapport aux besoins des populations.....	36
IV.3 Analyse de la problématique de la nutrition	41
IV.3.1 Existence d'un système de surveillance nutritionnelle.....	41
IV.3.2 Connaissance des pratiques optimales en nutrition.....	43
IV.3.3 Etat de la malnutrition.....	43
IV.3.4 Les causes de la malnutrition.....	44
IV.3.5 Appréciation des bénéficiaires selon l'intervention spécifique en nutrition.....	46
Conclusion recommandations.....	47

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	Action Contre la Faim
AG	Assemblée Générale
AGIR	Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
APD	Aide Publique au Développement
APE	Association des Parents d'Elève
AUE	Associations des Usagers d'Eau
CAEF	Commission des Affaires Economiques et Financières
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CERADESI	Centre d'Etudes et de Recherche-Action pour le Développement Economique et Social Intégré
CERA FP	Centre d'Etude et de Recherche Appliquée en Finance Publique
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIFOEB	Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget
CNCN	Conseil National de Concertation en Nutrition
COGES	Comité de Gestion
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Conseillers Villageois de Développement
OCB	Organisations Communautaires de Base
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPM	Plan de Passation des Marchés publics
RVC-RS	Renforcement de la Veille Citoyenne et de la Redevabilité Sociale
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphe IV.1 : Analyse de l'effort de transparence des autorités communales

Graphe IV.2 : Proportion globale des communes ayant déjà mis des documents budgétaires à disposition des populations

Graphe IV.3 : Répartition des acteurs de société civile enquêtés selon le genre

Graphe IV.4 : Proportion des acteurs de la société civile enquêtés selon le genre

Graphe IV.5 : Répartition du nombre d'acteurs de la société civile enquêtés par commune et selon le genre

Graphe IV.6 : Satisfaction de la gestion du budget

Graphe IV.7 : Appréciation globale de l'offre de redevabilité des autorités locales par les OSC, OCB

Graphe IV.8 : Satisfaction globale des OSC, OCB par rapport à la reddition des comptes

Graphe IV.9 : Taux de satisfaction des OSC, OCB relatifs aux redditions des comptes selon la commune

Graphe IV.10 : Pourcentage de personnes accédant au plan annuel de passation des marchés selon la commune

Graphe IV.11 : Proportion des personnes accédant aux informations relatives au processus budgétaire selon la commune

Graphe IV.12 : Pourcentage des personnes satisfaites de la gestion du budget selon la commune

Graphe IV.13 : Proportion des personnes satisfaites de la tenue des journées de redevabilité selon la commune

Graphe IV.14 : Proportion des acteurs de la société civile connaissant leurs droits en matière de CCAP

Graphe IV.15 : Demande globale de redevabilité des acteurs de la société civile

Graphe IV.16 : Demande globale de redevabilité des acteurs de la société civile selon le genre

Graphe IV.17 : Demande de redevabilité des acteurs de la société civile selon la commune

Graphe IV.18 : Demande de redevabilité des acteurs de la société civile selon la commune et selon le genre

Graphe IV.19 : Proportion des acteurs de la société civile qui connaissent les rôles des acteurs locaux

Graphe IV.20 : Proportion globale des acteurs de la société civile connaissant leur rôle dans le processus d'élaboration du budget communal selon le genre

Graphe IV.21 : Proportion globale des acteurs de la société civile connaissant leur rôle dans le processus d'élaboration du budget selon la commune

Graphe IV.22 : Proportion globale des acteurs de la société civile connaissant leur rôle dans le processus d'élaboration du budget par commune et selon le genre

Graphe IV.23 : Demande globale de redevabilité des acteurs de la société civile

Graphe IV.24 : Demande de redevabilité des acteurs de la société civile selon la commune et selon le genre

Graphe IV.25 : Disposition à payer taxes et impôts selon les communes

Graphe IV.26 : Disposition à payer taxes et impôts par commune et selon le genre

Graphe IV.27 : Proportion des acteurs de la société civile qui ont assisté à au moins une session budgétaire selon la commune

Graphe IV.28 : Proportion des acteurs de la société civile qui ont assisté à au moins une session budgétaire selon la commune et selon le sexe

Graphe IV.29 : Proportion des acteurs de la société civile qui pratiquent le CCAP selon la commune

Graphe IV.30 : Proportion des acteurs de la société civile qui affirment pouvoir pratiquer le CCAP selon le sexe et par commune

Graphe IV.31 : Perception globale de la conformité des acquisitions par rapport aux besoins des populations

Graphe IV.32 : Satisfaction de la conformité des acquisitions par rapport aux besoins des populations selon la commune

Graphe IV.33 : Perception globale sur la qualité des investissements réalisés par secteur

Graphe IV.34 : Perception des populations sur la qualité des investissements dans le secteur de l'éducation selon la commune

Graphe IV.35 : Perception des populations sur la qualité des investissements dans le secteur de la santé selon la commune

Graphe IV.36 : Perception des populations sur la qualité des investissements dans le secteur de l'eau selon la commune

Graphe IV.37 : Perception de la qualité des investissements réalisés dans le secteur de l'Assainissement par commune

Graphe IV.38 : Appréciation d'ensemble de l'Existence de système de surveillance en nutrition

Graphe IV.39 : Appréciation par commune de l'existence de système de surveillance en nutrition

Graphe IV.40 : Appréciation d'ensemble de la Connaissance des pratiques optimales en nutrition par commune

Graphe IV.41 : Perception globale de l'état de la malnutrition par les populations

Graphe IV.42 : Perception de l'état de la malnutrition par commune

Graphe IV.43 : Perception globale sur les causes de la malnutrition

Graphe IV.44 : Perceptions sur les causes de la malnutrition par commune

Graphe IV.45 : Appréciation globale des bénéficiaires selon l'intervention spécifique en nutrition

Graphe IV.46 : Appréciation des bénéficiaires selon l'intervention spécifique en nutrition et selon la commune

I Contexte et justification de l'étude Baseline

La décentralisation est à l'ordre du jour dans beaucoup de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Pour la plupart des Etats et des agences de coopération, l'instauration d'un système de représentation proche des populations est sensée favoriser à la fois le développement local et la démocratisation de façon participative et inclusive. Autrement dit, les acteurs du développement, en particulier les agences de la coopération internationale, considèrent la décentralisation comme un processus permettant de faire participer les populations dans l'élaboration et la gestion des politiques qui concernent leur territoire. Cette idée repose sur le postulat selon lequel la décentralisation favorise la démocratisation et le développement à l'échelon local

La décentralisation burkinabè remonte à la période coloniale. La période postcoloniale est marquée par trois décennies de proto-décentralisation/ centralisme (des années 60 à 90), qui se sont traduites par une hypertrophie des services dans la capitale et conséquemment une sous-administration dans le reste du pays, doublée d'une absence d'approche du développement en termes d'aménagement du territoire. La décentralisation s'est construite, politiquement, en rupture avec cette situation antérieure de centralisation du pouvoir, cherchant, entre autres, à s'appuyer sur les traditions de démocratie locale. Cette dernière a soutenu l'émergence d'une conscience citoyenne qui s'est notamment exprimée via le pluralisme politique et un « activisme » de la société civile. Cependant, en zone rurale, faute d'impacts perceptibles à l'échelon villageois, la participation citoyenne peut être faible par défaut de compréhension et d'appropriation des règles du jeu démocratique. S'y ajoute un germe de possibles conflits en lien avec des mutations au croisement du social, de l'économique et du politique comme la sécurisation du foncier, l'implantation et le contrôle des parcours de transhumance ou encore la gestion des ressources naturelles.

Le Burkina Faso, à l'instar de nombreux pays africains, s'est au cours des années 1990, résolument engagé dans le processus de décentralisation.

Deux grands cycles ont marqué sa mise en œuvre :

- le cycle I de 1993 à 2003 avec comme faits majeurs la création de la Commission nationale de la décentralisation (CND), l'adoption de textes législatifs majeurs sur la décentralisation⁴ et la mise en place de 33 communes dites de plein exercice puis des 49 communes urbaines;
- le cycle II de 2004 à 2015 marqué par l'adoption du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui a consacré la communalisation intégrale, les lois⁵ relatives aux ressources humaines et aux ressources financières des collectivités territoriales et le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD). Ce cycle a également connu l'organisation des élections locales d'avril 2006 et de décembre 2012, la création de la Conférence nationale de la décentralisation (CONAD) et de son Secrétariat Permanent.

La communalisation intégrale du territoire opérée sur la base de la loi N°0055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales

(CGCT) et l'enracinement progressif du processus de décentralisation dans le vécu quotidien du citoyen, rendent le processus irréversible.

En dépit de cet acquis important, l'analyse critique de la décentralisation réalisée lors de l'état des lieux conclut sur *un processus encore hésitant, caractérisé par plusieurs problématiques majeures* dont :

✦ **La problématique de l'enracinement de la démocratie locale**

Plusieurs insuffisances constatées dans la mise en œuvre du processus de décentralisation sont liées en majorité à l'interprétation et/ou l'application de certains textes juridiques. L'enracinement de la démocratie à la base reste faible

✦ **La problématique de l'appropriation sociale et politique de la décentralisation**

L'appropriation du processus de décentralisation passe par la compréhension et l'application des textes et des documents et/ou thématiques développées y relatifs par la population, les partis et formations politiques et la société civile. Malheureusement des insuffisances sont constatées dans l'appropriation du processus par la plupart de ces acteurs, ce qui constitue une attente non encore comblée

✦ **La problématique de la gouvernance locale participative**

Dans la conduite de la gestion des affaires locales, des commissions permanentes, des cadres de concertation, des conseils villageois de développement ont été mis en place pour accompagner les organes des collectivités territoriales dans la gestion des affaires locales. Mais force est de constater que bon nombre des cadres de concertations ne fonctionnent pas normalement.

C'est dans ce contexte que le Centre d'Etude, de Recherche Action pour le Développement Economique et Social Intégré (CERADESI) a initié un projet dénommé : « Le programme d'Appui au Renforcement de la veille citoyenne et de la Redevabilité sociale en faveur de l'accès aux services sociaux de base (PARRC) dans 20 communes du Burkina Faso ».

Ce programme qui s'inscrit dans le cadre du Programme-Pays (2018-2020) de l'Unicef au Burkina Faso est le fruit de la coopération entre le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance et le CERADESI. Il est mis en œuvre par le Centre d'Etude, de Recherche Action pour le Développement Economique et Social Intégré (CERADESI) dans 20 communes des régions du Centre-Nord, du Centre-Est, Centre-Ouest, Centre-Sud, Plateau-Central, Hauts-Bassins, Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun.

Contribuer au renforcement de la veille citoyenne individuelle et/ou collective à l'effet d'améliorer le rendement qualitatif et quantitatif des services sociaux de base via des dépenses publiques participatives, inclusives et équitables fait partie des missions régaliennes du Centre. Les liens entre les différents secteurs d'action étant forts, cela implique qu'il faille traiter les thématiques qui s'y rattachent dans une perspective transversale multisectorielle pour plus d'efficacité. Le projet s'aligne ainsi à l'approche multisectorielle et stratégies transversales du Programme-Pays 2018-2020 de l'Unicef au Burkina Faso. Il s'inscrit également dans la vision globale du PNDES 2016-2020 axé sur

les réformes des institutions et la modernisation de l'administration d'une part, et le développement du capital humain et d'amélioration de la gouvernance locale. Le PNDES a défini les secteurs sociaux de base comme secteurs prioritaires avec la ferme volonté de relever le niveau des indicateurs de développement y relatifs.

II Cadre de l'étude

La présente étude de référence s'inscrit dans le cadre du projet « **Programme d'Appui au Renforcement de la Redevabilité Sociale et de la Veille Citoyenne en faveur de l'accès aux services sociaux de base (PARRC) dans 20 communes du Burkina Faso** ». L'initiative est portée par le Centre d'Etudes et de Recherche Action pour le Développement Economique et Social Intégré (CERADESI) avec l'accompagnement financier et technique du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF Burkina) pour une durée de dix-huit (18) mois.

L'objectif global poursuivi par le projet est de contribuer au renforcement de la veille citoyenne individuelle et /ou collective à l'effet d'améliorer le rendement qualitatif et quantitatif des services sociaux de base via des dépenses publiques participatives, inclusives et équitables. De façon spécifiques, le projet entend :

- ✦ **Asseoir une culture de redevabilité et de responsabilité sociale** qui amène les autorités locales à formuler en étroite collaboration avec les citoyens, des budgets participatifs et consensuels, à les exécuter efficacement et de manière efficiente, et à rendre compte de leur gestion.
- ✦ **Accompagner techniquement les acteurs (autorités, élus et OSC) au niveau local** pour des services sociaux de base de qualité et pour une société civile outillée et active.
- ✦ **Capitaliser l'expérience du projet pour servir de cas d'école** - capitaliser les résultats et les leçons tirées du projet et de mener des actions effectives de plaidoyer à l'endroit des ministères et des partenaires clés sur la base des évidences produites. Le CERADESI apportera un appui technique à ce processus.
- ✦ **Contribuer à réduire les formes d'inégalités, d'injustices sociales** en matière de droits des femmes et des enfants et des personnes vulnérables dans les secteurs concernés.
- ✦ **Contribuer à assurer la production et la disponibilité d'informations sanitaires/nutritionnelles de qualité à tous les niveaux, à renforcer l'utilisation de l'information sanitaire/nutritionnelle dans la prise de décisions et à améliorer l'utilisation des services sanitaires/nutritionnels par les populations.**

Les actions qui seront mises en œuvre sont articulées autour de quatre (04) composantes :

- ❖ **Composante 1 : redevabilité et transparence dans les dépenses publiques de santé, d'éducation, de nutrition et de WASH (eau et assainissement) ;**
- ❖ **Composante 2 : renforcement des capacités des OSC locales, des organisations communautaires de base (OCB), des élus locaux (appui-conseils et technique) dans la collecte et l'utilisation des données ;**

- ❖ **Composante 3 : capitalisation, évaluation du projet et appropriation/valorisation des résultats ;**
- ❖ **Composante 4 : renforcement de la nutrition.**

C'est dans le souci d'affiner la stratégie d'intervention et surtout d'avoir une idée sur la situation contextuelle de la gouvernance locale et de l'influence citoyenne des populations sur la gestion des finances publiques et autres biens publics au niveau de chaque commune d'intervention, que la présente étude ligne de base est réalisée.

II.1 Objectifs

II.1.1 Objectif global

L'objectif principal de l'étude est d'affiner la stratégie d'intervention et surtout d'avoir une idée sur la situation contextuelle de la gouvernance locale et de l'influence citoyenne des populations sur la gestion des finances publiques et autres biens publics au niveau de chaque commune d'intervention.

II.1.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agit de :

- ✦ Faire l'état de la participation des populations, en particulier des femmes et des jeunes au processus d'élaboration des plans communaux de développement ;
- ✦ Faire l'état de la prise en compte des besoins des populations, des femmes et des jeunes au cours des processus de planification du développement à la base ;
- ✦ Apprécier la contribution des populations à la mobilisation des ressources fiscales au niveau communal (leur disposition à y contribuer) ;
- ✦ Faire un bilan des connaissances et pratiques des populations (hommes, femmes) particulièrement de la société civile des communes d'intervention en matière de citoyenneté, de gouvernance, d'influence et de contrôle des ressources publiques ;
- ✦ Faire le point des pratiques budgétaires au niveau des communes d'intervention ;
- ✦ Recueillir des informations concernant la santé et la nutrition infanto-maternelle : existence de centres (publics, communautaires, etc.) de prise en charge d'enfants malnutris, accompagnement de femmes enceintes ; tendances en matière de nutritons ;
- ✦ Faire l'état des mécanismes formels et/ou informels de concertation et de dialogue existant dans chaque commune d'intervention (ou stratégies d'influence de la gouvernance locale) ;
- ✦ Identifier les obstacles limitant la participation citoyenne et la prise en compte de leurs besoins dans les politiques locales ;
- ✦ Faire des recommandations pour renforcer la démocratie participative

II.2 Résultats attendus

A l'issue de cette étude, les résultats attendus sont les suivant :

- l'état de la participation des populations, en particulier des femmes et des jeunes au processus d'élaboration des plans communaux de développement est fait ;

- l'état de la prise en compte des besoins des populations, des femmes et des jeunes au cours des processus de planification du développement à la base est fait ;
- la contribution des populations à la mobilisation des ressources fiscales au niveau communal (leur disposition à y contribuer) est appréciée ;
- un bilan des connaissances et pratiques des populations (hommes, femmes) particulièrement de la société civile des communes d'intervention en matière de citoyenneté, de gouvernance, d'influence et de contrôle des ressources publiques est fait ;
- le point des pratiques budgétaires au niveau des communes d'intervention est fait ;
- des informations concernant la santé et la nutrition infanto-maternelle sont recueillies : existence de centres (publics, communautaires, etc.) de prise en charge d'enfants malnutris, accompagnement de femmes enceintes ; tendances en matière de nutriments ;
- l'état des mécanismes formels et/ou informels de concertation et de dialogue existant dans chaque commune d'intervention (ou stratégies d'influence de la gouvernance locale) est fait ;
- le volume des ressources financières publiques allouées à chaque sous-secteur du projet est analysé ;
- les obstacles limitant la participation citoyenne et la prise en compte de leurs besoins dans les politiques locales sont identifiés ;
- des recommandations pour renforcer la démocratie participative sont faites.

III Approche méthodologique

La méthodologie est un point-clé du succès de toute étude ou un travail de recherche en ce sens qu'elle se doit de décrire clairement les principales méthodes et approches utilisées, à la fois pour la collecte des données et l'exploitation qui en sera faite.

III.1 Démarche technique et méthodologique

Ainsi dans le cadre de la présente mission d'étude Baseline, nous proposons une méthodologie de type croisée (analyse de documents et entretiens sur le terrain) tout en respectant certains principes importants, permettant une appropriation des résultats par les différentes parties prenantes :

- adoption d'une approche participative ;
- réalisation des entretiens auprès de l'ensemble des parties prenantes (autorités communales membres des OSC et OCB) ;

L'objectif étant de mettre en place une démarche qui prenne en compte l'ensemble des acteurs d'une part et d'autres parts de faciliter l'appropriation des résultats de l'étude au niveau de l'espace d'intervention du projet.

Notre méthodologie a compris plusieurs phases et activités dont certaines ont pu se réaliser de façon concomitante avec une démarche opérationnelle appropriée.

III.1.1 Rencontre de cadrage

La réunion de cadrage a été l'occasion pour le chargé de l'étude de présenter sa démarche méthodologique détaillée pour amendement et validation par l'équipe de coordination de la mission. C'a été aussi l'occasion de valider le chronogramme de la mission ainsi que la date et le contenu des principaux jalons et livrables.

III.1.2 Revue documentaire

L'étape suivante a consisté en la réalisation d'une revue documentaire sous la forme d'une synthèse de toutes les études pertinentes réalisées sur les problématiques de la gouvernance locale au Burkina Faso. Il s'est agi donc d'une revue des études réalisées et rapports produits par les organisations étatiques, le secteur privé, en lien avec l'objet de l'étude. Il a été aussi question de collecter des données secondaires chiffrées sur un certain nombre d'indicateurs pertinents permettant d'apprécier la participation citoyenne à l'action publique au niveau local.

A l'issue de cette revue, les outils de collecte des données ont été élaborés.

III.1.3 Choix des indicateurs et type de données

Pour appréhender la problématique de la mission d'étude Baseline sur la gouvernance locale, deux groupes d'indicateurs (quantitatifs & qualitatifs) ont été spécifiés et calculés à partir des données de l'enquête. Ces indicateurs ont été élaborés sur la base des critères de :

- *la gouvernance : transparence, demande et offre de redevabilité;*
- *la participation citoyenne à l'action publique, et de la perception des populations de la gouvernance locale;*
- *la problématique de la nutrition;*

III.1.4 Echantillonnage

L'enquête s'est déroulée dans vingt (20) communes réparties dans onze provinces et huit régions du Burkina Faso toutes couvertes par le projet PARRC.

a. Niveau de signification

Les acteurs communaux constituent le domaine d'étude. Autrement dit, l'enquête est conçue pour produire des statistiques significatives pour chaque type d'acteurs communaux (autorités, OSC, OCB etc.). Par ailleurs pour certains indicateurs, le domaine d'étude a été désagrégé selon le sexe pour les indicateurs où cela est possible.

b. Type de sondage

En l'absence de base de sondage harmonisée, l'enquête a été réalisée suivant un sondage par grappe à deux degrés. Au premier degré les autorités administratives locales (le Maire, un Adjoint au Maire, le Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières, le Secrétaire Général) tirés de façon ciblée et au second degré les membres

des OSC et OCB sélectionnés de façon raisonnée. Ces répondants du second degré sont d'office des membres du CCVC. La grappe désigne ici la commune. En effet, toutes les communes au nombre de 20 ont été enquêtées afin d'annuler les effets de grappe pour plus de précision des estimations. La méthode des quotas a été utilisée pour tenir compte de la structure par âge et selon le sexe afin que l'échantillon soit représentatif selon ces strates.

La méthode des quotas est la méthode la plus employée par les instituts de sondage. C'est une méthode d'échantillonnage qui consiste à s'assurer de la représentativité d'un échantillon, en lui affectant une structure similaire à celle de la population mère, au titre de plusieurs critères que sont, dans le cas d'une étude grand public, le sexe, l'âge, la profession, la région (critères détaillés dans la rubrique échantillon) puis à calculer le pourcentage de personnes appartenant à chaque catégorie selon les données du recensement.

Le grand avantage de la méthode des quotas est qu'elle ne nécessite pas de disposer d'une base de données exhaustive de la population, d'où, comparativement à un sondage aléatoire de même taille, un très faible coût et une très grande rapidité.

De plus, avec la méthode aléatoire, les sondés ne sont pas « interchangeables ». Cela signifie que la personne tirée au sort doit être recontactée autant de fois que nécessaire. Grâce aux quotas, il est possible de remplacer un sondé par un autre qui a les mêmes caractéristiques sociodémographiques. Cela permet de réaliser un sondage dans des délais plus courts.

Par l'application de la méthode raisonnée, une répartition de l'échantillon est faite selon le type d'acteurs au niveau communal et ce selon le tableau ci-dessous :

Types d'acteurs	Nombre
Autorités communales	61
Membres des OSC et OCB	176
Echantillon total	237

III.1.5 Collecte des données

Il s'est agi ici de collecter les données auprès des parties prenantes identifiées. Les différents outils élaborés précédemment ont été testés dans un premier temps, corrigés ensuite pour être administrer enfin.

La collecte de données a été pilotée directement par l'équipe projet de CERADESI qui a préalablement été formée et sensibilisée sur l'approche de l'étude.

Au regard du contexte sécuritaire et pour minimiser les erreurs lors des visites de terrain, il a été procédé à une collecte mobile sur Smartphones à travers la plateforme Kobotoolbox et l'application Kobo Collect. La collecte mobile de données sur tablettes et smartphones a pour avantage la suppression de la phase de saisie des données. Cela a permis de disposer d'une base de données déjà apurée et prête pour traitement et analyse et d'avoir les premières tendances rapidement.

Des entretiens individuels ont été réalisés avec certains, cadres communaux (élus et fonctionnaires) ainsi que des représentants des OSC et OCB membres du CCVC.

III.1.6 Traitement synthèse, analyse des données et remise du rapport provisoire

Dans cette phase, les données collectées ont été traitées avec les outils et techniques appropriées à leur nature. Par la suite la version provisoire du rapport a été élaborée y compris les recommandations. Ce rapport provisoire a été transmis à l'équipe projet pour recueillir les premières observations avant l'atelier de restitution

III.2 Debriefing post-mission

a) Atelier d'examen et de validation du rapport de mission

Le rapport provisoire intégrant les premiers amendements sera présenté lors d'un atelier de restitution/validation par le consultant. Les observations et amendements formulées seront notés pour une prise en compte dans la version finale.

b) Intégration des amendements et restitution du rapport final d'évaluation

A l'issue de la restitution du rapport provisoire, l'ensemble des observations, amendements des participants seront intégrés en vue de la production d'un rapport final de la mission.

Le document étant finalisé après la prise en compte des observations, il sera déposé auprès de CERADESI.

La conduite de cette étude dans un contexte de propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'insécurité grandissante a nécessité une prise en compte de mesures de distanciation et de sécurité surtout lors de la phase terrain.

III.3 Mesures de sécurité adoptées pendant la conduite des enquêtes

Des règles de sécurité ont été édictées et soumises aux respects de l'ensemble des membres de la présente étude. Il avait été décidé que toute personne ayant un comportement à risque serait exclue immédiatement et définitivement de cette étude car

le CERADESI ne légifère pas sur ces questions. Il conduit ses projets en gardant un profil professionnel, en assurant une protection optimum de ses employés en cas d'agressions criminelles ou autres. N'importe quel employé peut être exposé à la violence, au chantage, aux menaces, ou aux enlèvements comme partout dans le monde. Bien que la sécurité individuelle soit du domaine de la responsabilité de chacun, la Politique CERADESI à l'égard de la sécurité de ses employés reconnaît le besoin pour lui de fournir un soutien aux efforts personnels. La politique porte sur les actions suivantes :

- L'évaluation des situations potentiellement dangereuses conjointement avec nos partenaires et suivant leur politique sécurité ;
- La définition du niveau des risques de la zone d'étude ;
- La coordination des réactions d'urgence touchant la sécurité des employés ou de ses partenaires ;
- La mise en application de cette Politique Sécurité des employés relève de la direction exécutive en coopération avec ses partenaires et/ou les autorités nationales, provinciales ou locales.

III.4 Mesures barrières sur la maladie à coronavirus ou covid-19 Le Burkina Faso, comme beaucoup de pays du monde est confronté à la pandémie de la maladie à coronavirus ou COVID-19 qui provoque la mort des concitoyens. Pour freiner la propagation du COVID-19 dans le pays, le gouvernement a pris des mesures barrières. Le CERADESI s'inscrit dans le respect scrupuleux des mesures gouvernementales. En application de ces mesures, les dispositions ci-après sont de rigueur dans la conduite de l'étude :

- Le port obligatoire de masque qui couvre à la fois le nez et la bouche ;
- Le lavage systématique et obligatoire des mains au savon à l'entrée des services ;
- Le respect de la distanciation sociale d'un mètre minimum entre les usagers et le personnel,
- La limitation des réunions de personnel à 10 au plus,
- La disposition du gel hydroalcoolique ;
- Le respect de toutes les autres mesures barrières, notamment l'interdiction des embrassades, tousser ou éternuer dans le creux du coude, ne pas cracher à terre ;
- L'interdiction de transport en commun par le personnel de l'étude ;
- L'interdiction du regroupement de plus de dix (10) personnes à un poste de travail avec respect de la distanciation de 1 mètre au moins ;

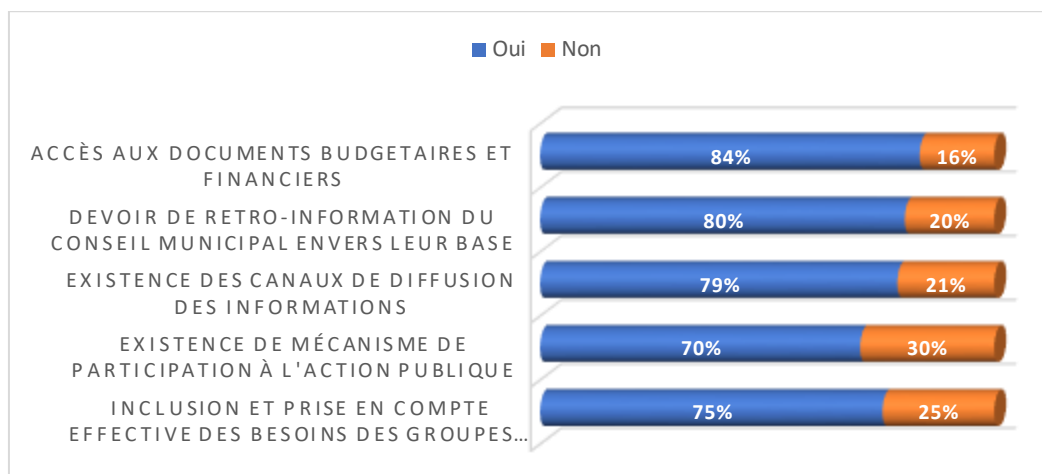
Des formations du personnel enquêteurs et des consultants sur la covid-19 ont été faites sur la maladie, ses manifestations, sa propagation et comment la prévenir. Des recommandations strictes de respect des mesures barrières sont faites à ce niveau.

IV Les résultats de l'étude

IV.1 Analyse de la gouvernance : transparence, demande et offre de redevabilité

IV.1.1 Analyse de l'effort de transparence des autorités communales

Graphe IV.1 : Analyse de l'effort de transparence des autorités communales



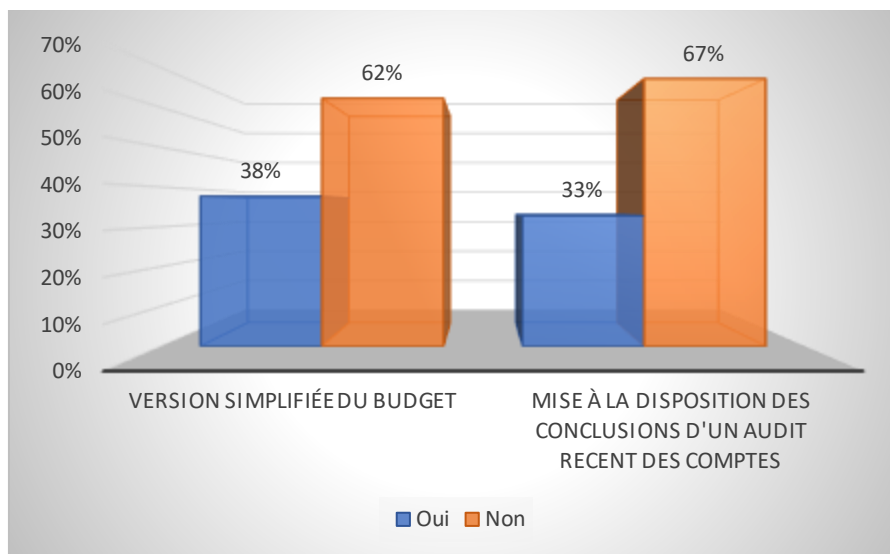
Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

En termes de culture de la transparence, **84%** des personnes interviewées de l'échantillon étudié dans les communes estiment avoir accès aux documents budgétaires et financiers et pour **80%** les conseils municipaux rendent compte de leur gestion aux populations. Les communes de Sourgou, Iolonioro ont déjà expérimenté la réédition des comptes en effectuant des tournées dans tous les villages relevant de leur ressort territorial. Ce pendant certains affirment ne pas être satisfaits des rééditions des comptes des autorités communales.

Concernant le budget participatif, **70%** de l'échantillon note l'existence des mécanismes formels ou informels pour garantir la participation et l'imprégnation des populations à l'action publique (**Graphe IV.2**). Les communes de Toussiana et Iolonioro ont déjà expérimenté le budget participatif, en effectuant des tournées dans tous les villages pour recueillir les besoins et contributions des populations. En outre, le public est massivement impliqué aux journées de redevabilité organisées chaque année à la mairie de Iolonioro. A Iolonioro, le conseil organise des débats publics et a mis en place une boîte à idées pour recueillir les critiques des administrés. Les émissions radiophoniques participatives et journées de dialogue communal, l'élaboration participative des plans communaux de développement (exemple de Koumbia), sont entre autres des mécanismes ou outils participatifs de gouvernances aussi utilisés dans les communes.

Aussi l'étude montre qu'en moyenne **75%** des communes prennent en compte les préoccupations des personnes vulnérables.

Graphe IV.2 Proportion globale des communes ayant déjà mis des documents budgétaires à disposition des populations



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Toujours en matière de culture de transparence, des efforts restent à faire dans la plupart des communes. En effet seulement 33% (*graphe IV.1.2*) des communes cibles ont mis à la disposition des communautés de base les conclusions, d'un audit des comptes. Pour une meilleure participation des populations au processus d'élaboration du budget, il est important qu'elles comprennent les nomenclatures du budget 'd'où la nécessité de le simplifier. A ce niveau le constat selon les résultats de l'étude, seulement 38% (*graphe IV.2*) des communes ont fait l'effort de mettre à la disposition des administrés une version simplifiée du budget communal.

IV.1.2 Analyse de la redevabilité au niveau des communes

La redevabilité, ou le principe de rendre compte, contribue à la gouvernance participative. La littérature sur la redevabilité établit qu'elle se caractérise par l'obligation des officiers publics à informer sur leurs activités et à expliquer leurs démarches, ainsi que la capacité des agences compétentes à imposer des sanctions sur les détenteurs de pouvoir qui violent le principe de transparence (Shedler, 1999). Les deux forces conductrices de la redevabilité sont d'une part, les citoyens qui constituent les bénéficiaires des services publics ; d'autre part, l'Exécutif qui est responsable de la provision des biens publics et qui construit l'espace de participation pour les citoyens dans la gouvernance. Le Affiliated Network for Social Accountability identifie quatre piliers de la redevabilité (ANSA-Africa) :

Premièrement, la capacité et l'organisation des groupes citoyens car l'habilité des acteurs de la société civile à mobiliser les ressources, utiliser les médias effectivement, renforcer leur légitimité ainsi que la qualité de leurs actions sont autant de facteurs importants pour une redevabilité effective ;

Deuxièmement, un Etat qui s'engage dans la mise en place de lois, règles et pratiques qui élargissent l'espace nécessaire pour que les citoyens participent dans les institutions de

gouvernance. En bref, la promotion d'officiers de gouvernements qui rendent compte et qui sont réceptifs à la participation d'une pluralité d'acteurs de la société et de l'économie ;

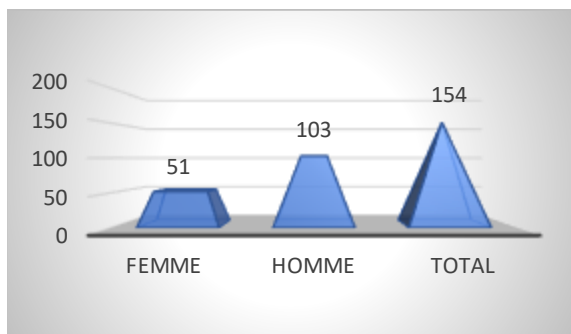
Troisièmement, un contexte culturel approprié car la réussite de pratiques transparentes est également déterminée par les conditions socio-culturelles. En effet, les techniques et outils de redevabilité doivent être adaptés aux réalités sociales et politiques car dans plusieurs pays en Afrique, les interventions les plus réussies ont pris en compte le contexte socio-culturel afin d'identifier les obstacles à la promotion d'une culture de transparence et de redevabilité ;

Enfin, l'accès à l'information est un aspect très important de la redevabilité. La disponibilité ainsi que la qualité de l'information publique permettent aux citoyens de s'impliquer dans la vie civique et aux acteurs étatiques de dialoguer avec les bénéficiaires des services publics. Dans le contexte des pays africains en voie de développement, il est important de rappeler qu'il faut impliquer les citoyens dans toutes les étapes du développement, de la prise de décision à la mise en pratique. Lorsque les détenteurs des pouvoirs politiques et financiers créent un espace de participation et de dialogue constructif, une confiance s'installe entre les citoyens et l'exécutif local, par conséquent les pratiques responsables se diffusent. En Afrique, les interventions mettent de plus en plus en exergue le dialogue entre les gouvernements et les populations. Au Sénégal par exemple, les membres du groupe activiste "**Y'en A Marre ont initié un projet**" « Wax ak sa gox » (dialoguer avec son quartier), permettant aux populations de dialoguer avec les responsables municipaux et de participer aux votes de budgets et autres activités importantes. Ce type d'initiative promeut la démocratie participative et illustre le principe essentiel de la redevabilité qui est de responsabiliser et de donner une voix aux groupes les moins visibles. Cela permet également d'engager les jeunes et ainsi d'assurer la transmission intergénérationnelle des pratiques responsables. De plus, la redevabilité doit créer un espace politique pour ceux qui traditionnellement, comme les femmes et les enfants dans certaines sociétés, ne détiennent pas de pouvoir. En effet, il est important que les préoccupations des populations soient au cœur de la prise de décisions. On note également l'émergence des interventions de la société civile qui ne s'inscrivent ni dans la redevabilité verticale (entre le citoyen et l'Etat), ni dans celle horizontale (dans la structure interne de l'Etat). Les acteurs de la société civile jouent un rôle prépondérant dans la promotion de nouvelles formes de redevabilités davantage pluralistes et fortement mobilisatrices. Même si le principe de la redevabilité est perçu comme une contrainte au pouvoir des autorités locales, il est essentiel de promouvoir une démocratie par le peuple et à son service.

IV.1.2.1 L'offre de redevabilité des autorités locales vue par les OSC et OCB

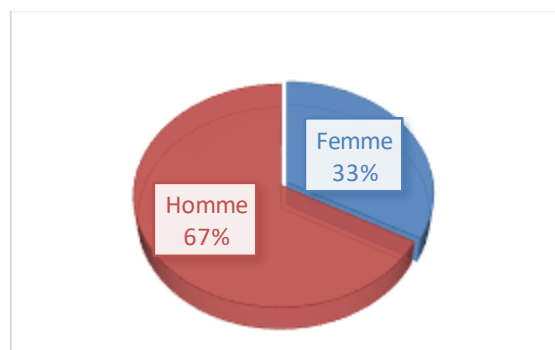
L'analyse de cette partie est basée sur les initiatives prises par la société civile pour obtenir des informations par rapport à la gestion des gouvernants. Un échantillon de **154** acteurs de la société civile, dont **33%** de femmes et **67%** d'hommes, a été enquêté à cet effet

Graphe IV.3 : Répartition des acteurs de la société civile enquêtés selon le genre



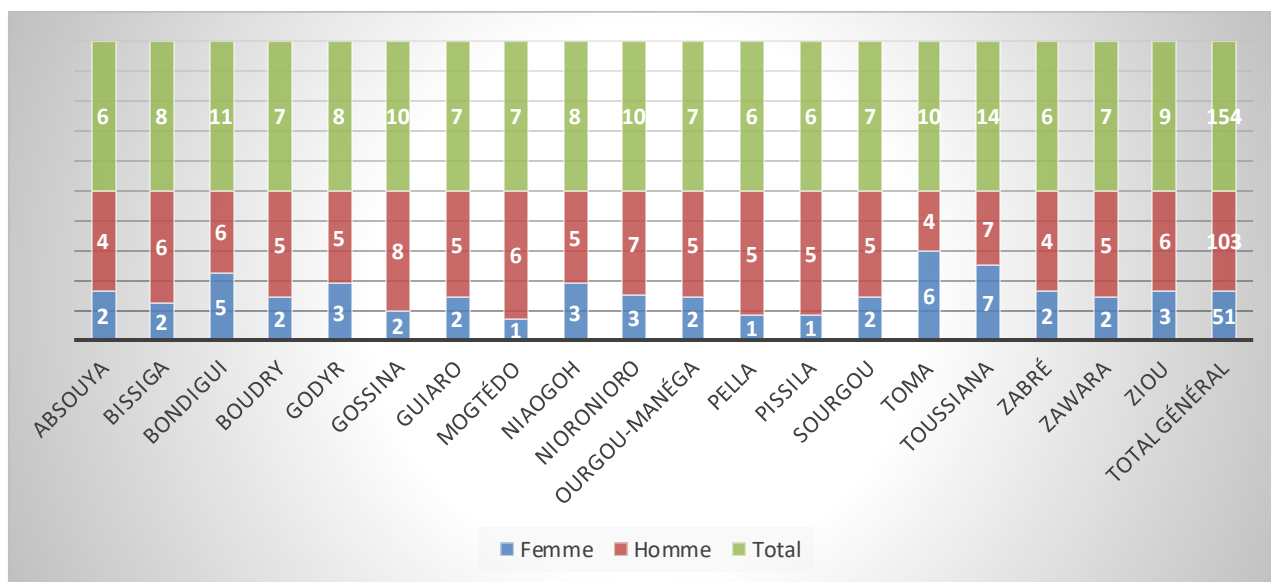
Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Graphe IV.4 : Proportion des acteurs de la société civile enquêtés selon le genre



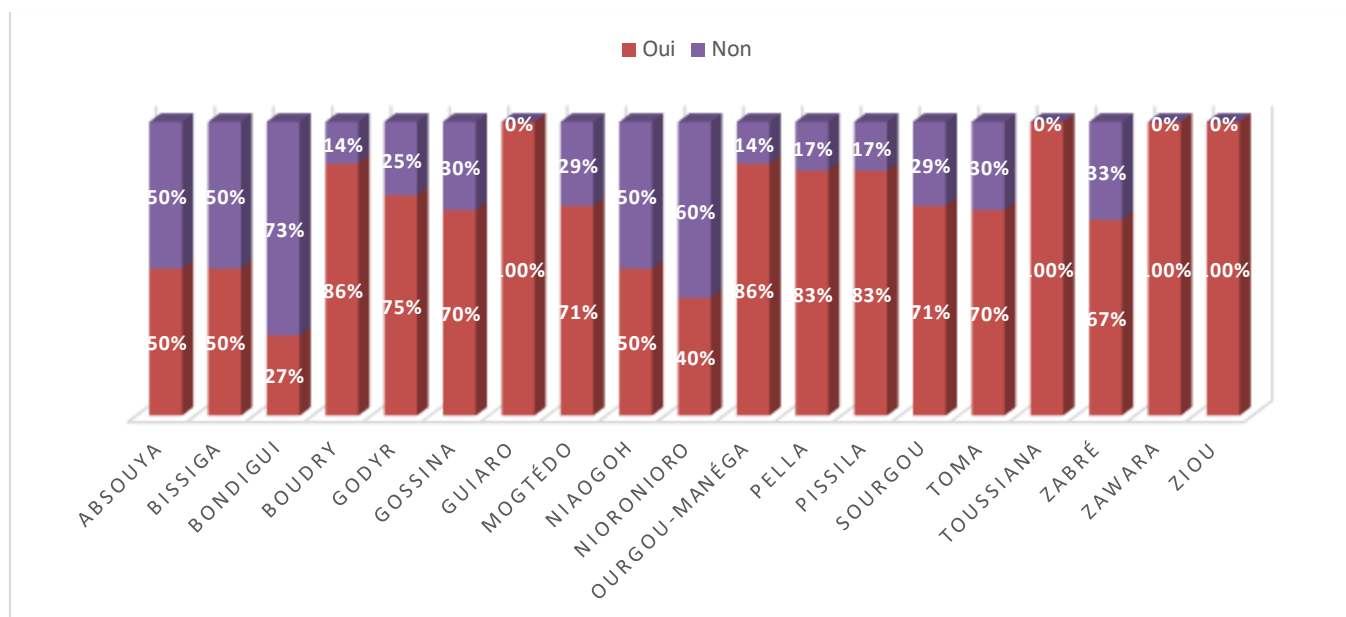
Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Graphe IV.5 : Répartition du nombre d'acteurs de la société civile enquêtés par commune et selon le genre



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Grphe IV.6 : Satisfaction de la gestion du budget



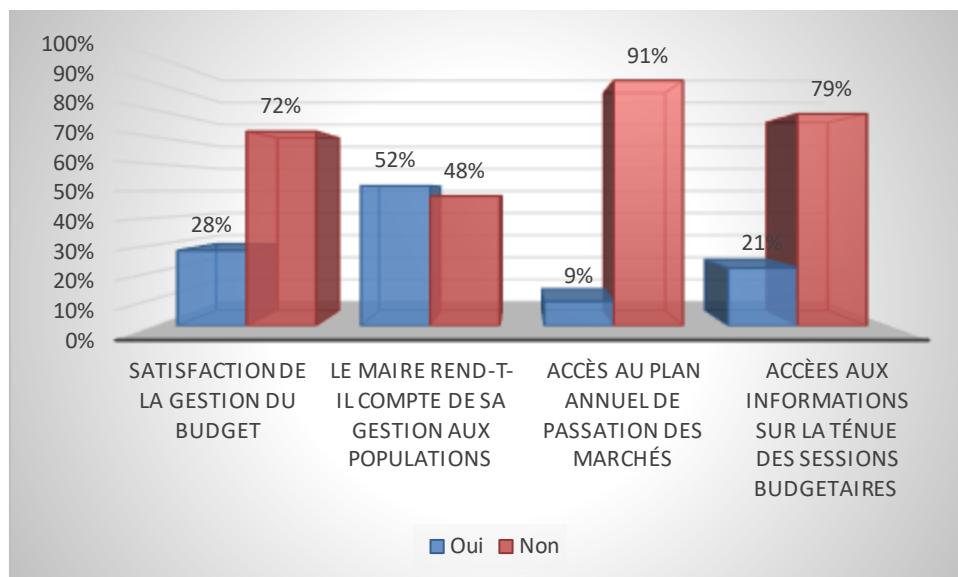
Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

L'appréciation de l'offre de redevabilité des autorités communales par les personnes interviewées n'est pas aussi reluisante. En effet, 52% des administrés attestent que les autorités rendent compte de leur gestion, à travers des journées portes ouvertes, de dialogue et de redevabilité, des comptes rendus par l'entremise des conseillers municipaux et conseillers villageois de développement (CVD), des émissions radiophoniques, des sessions du conseil municipal, des rapports spéciaux de fin d'année, des assemblées générales (AG) ; **(Grphe IV.7)**.

Par ailleurs, seulement environ 21% des populations affirment recevoir les informations relatives à la tenue des sessions budgétaires. Aussi mois de 10% de l'échantillons d'étude note ont demandé et accédé au plan de passation des marchés publics (PPM) de leurs communes **(Grphe IV.7)**.

On note également qu'environ 72% des administrés interviewés avouent être insatisfaits de la gestion du budget communal

Grappe IV.7 : Appréciation globale de l'offre de redevabilité des autorités locales par les OSC, OCB



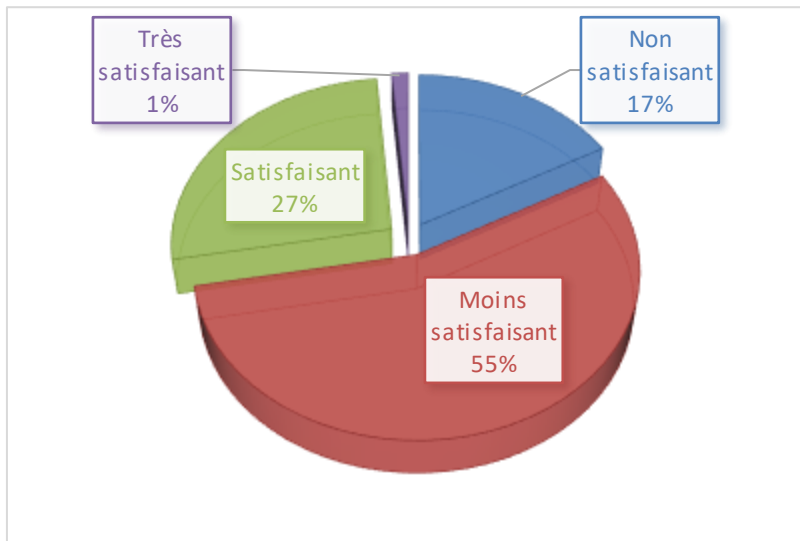
Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Les raisons de cette situation tiennent autant à la méconnaissance du citoyen de ses droits, qu'à une certaine tendance pour la classe gouvernante à pêcher dans la communication ou à exploiter l'ignorance du citoyen. La majorité des populations ne connaît pas l'existence des documents budgétaires tel que le PPM, ne sait pas que c'est un document accessible à tous, ne l'a jamais demandé, pense que c'est un secret ou tabou gardé à la mairie. D'aucuns pensent également que c'est un document uniquement accessible aux membres de la commission d'attribution des marchés mais pas au citoyen lambda car ne faisant pas partie de cette commission., et donc l'affaire des conseillers et agents de la mairie.

Les citoyens pointent également du doigt la rétention de l'information par les élus locaux. Pour la plupart des enquêtés, la communication autour des sessions relatives aux processus budgétaires est soit déficitaire, soit restreinte ou peu fluide entre le conseil et les populations. Cela n'est pas sans impact négatif sur la pertinence, l'efficacité et la priorisation des dépenses des communes.

Les citoyens ont dénoté une insatisfaction globale de près de **28%** par rapport à la gestion des budgets de leurs communes respectives (**Grappe 8**). Les raisons évoquées sont la gestion non collégiale de la classe gouvernante, la non implication des structures de veille et de tous les acteurs dans le processus budgétaire, l'insuffisance de la communication sur la gestion du budget et les actions des mairies, la non réalisation effective des priorités prévues et inscrites dans les plans locaux de développement, la réalisation de dépenses d'investissements ne collant pas avec les besoins réels des populations, l'offre insuffisante de services sociaux de base, les déperditions de certaines ressources transférées par l'Etat et les retards de paiement des agents communaux. Ces défaillances de gestion des budgets plombent le recouvrement des recettes, entraînant des retards au niveau des dépenses.

Grphe IV.8 : Satisfaction globale des OSC, OCB par rapport à la reddition des comptes



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Concernant la tenue des redditions des compte, les résultats d'analyse indiquent globalement une satisfaction de **27%** et une très grande satisfaction de **1%** (**Grphe IV.8**).

Ces résultats s'expliquent au regard de l'opportunité donnée au citoyen d'apprécier les efforts consentis par son gouvernant dans la prise en charge de ses besoins. Outre cela, c'est le cadre par excellence où l'autorité dresse, devant le citoyen, le bilan de ses réalisations (aménagement de voies, implantation de forages, réfection de formations sanitaires, construction de bâtiments sanitaires, etc.), des recettes mobilisées et dépenses réalisées, les difficultés rencontrées.

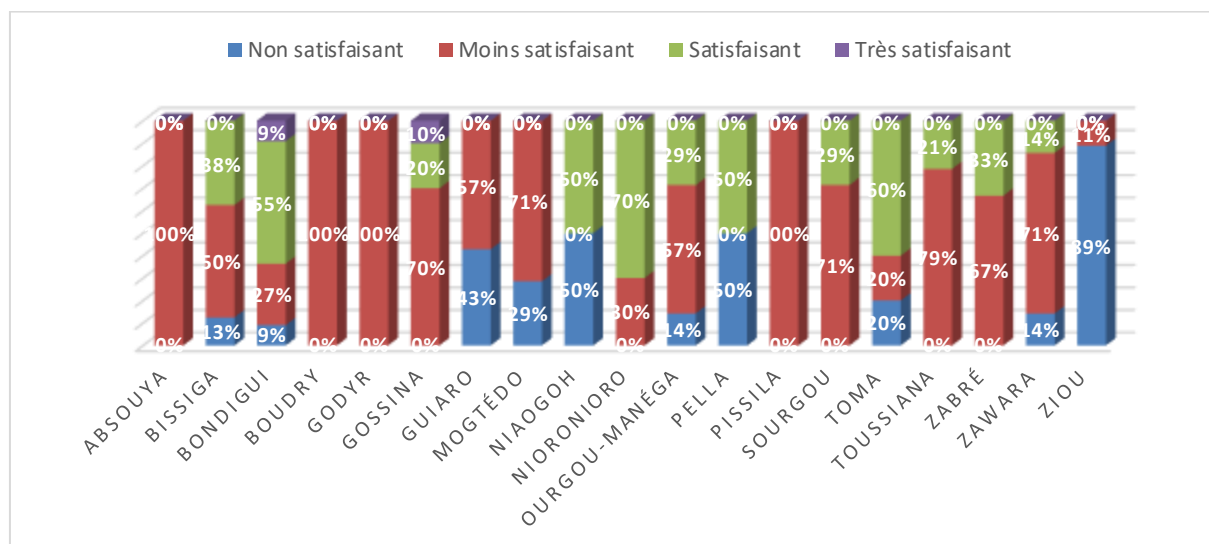
En revanche, le niveau d'insatisfaction selon l'échantillon d'analyse s'élève à 56%. Cette insatisfaction s'explique entre autres par la non implication des populations dans les processus d'élaboration et de suivi budgétaires au niveau de certaines communes.

En termes de reddition des comptes, derrière ces niveaux de satisfactions affichées de façon globale, se caches des disparités certaines quand on passe d'une commune à une autre. En effet les populations des communes qui sont satisfaites ou très satisfaites de la reddition des comptes de leurs communes proviennent de Bondigui (55% satisfait et 9% très satisfait), de Niaogoh (50% satisfait), Iolonioro (70% satisfait), Pella (50% satisfait) et Toma (60% satisfait). En revanche dans les communes de Pissila, Godyr, Boudry et Absouya près de 100% des populations interviewées se disent moins satisfaites de la reddition des comptes du conseil municipal. On note aussi que dans les communes de Guiaro (43% non satisfait et 57% moins satisfait), Mogtédo (29% non satisfait et 71% mois satisfait) et Ziou (89% non satisfait et 11%). Par ailleurs dans les communes de Toussiana (21% satisfait et 79% moins satisfait), Zabré (33% satisfait et 67% moins satisfait), Zawara (14% non satisfait, 72% moins satisfait et 14% satisfait), Sourgou (29% satisfait et 71% moins satisfait), Ourgou-Manega (14% non satisfait, 57% moins satisfait, 29% satisfait), Gossina (70% moins satisfait, 20% satisfait et 10% très satisfait), Bissiga

(13% non satisfait, 50% moins satisfait et 38% satisfait) sont plus ou moins insatisfaites de la reddition des comptes de l'autorité communale.

Ces insatisfactions s'expliquent par l'irrégularité de la tenue des journées de redditions des comptes. Les populations de Ziou estiment que le maire rend compte au conseil uniquement. Celles d'Absouya, Zawara, Godyr et Guiaro, relèvent la technicité du budget qui, en plus, n'est jamais rendu public.

Graphes IV.9 : Taux de satisfaction des OSC, OCB relatifs aux redditions des comptes selon la commune

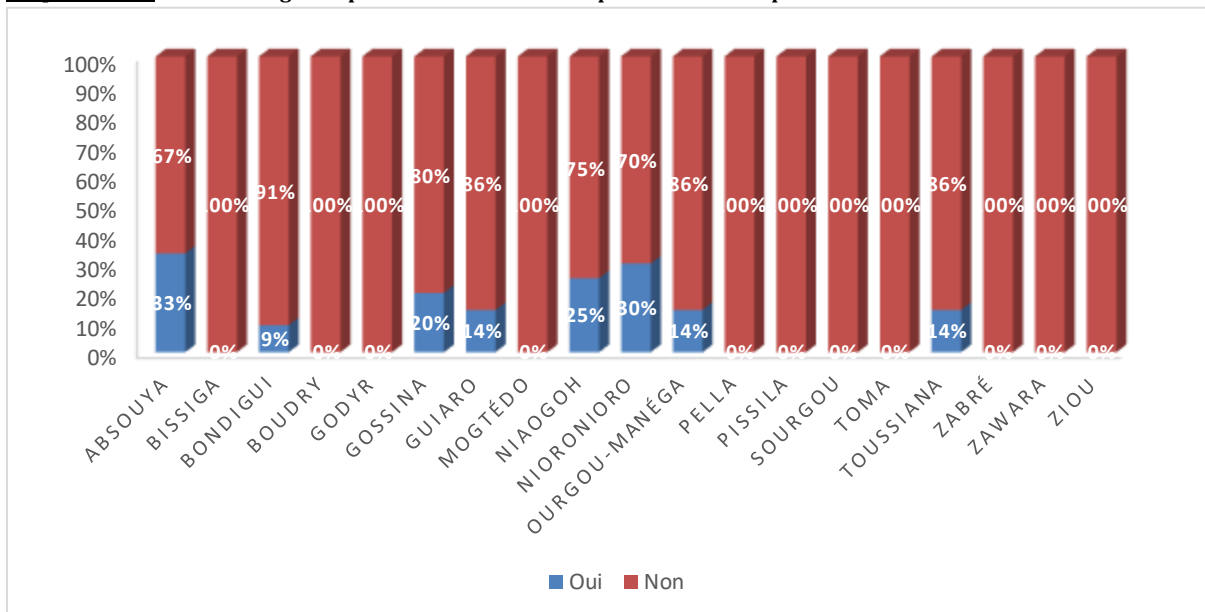


Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

En considérant l'analyse sous l'angle de l'accès aux plans de passation des marchés, les résultats révèlent des réalités caractéristiques dès qu'on passe d'une commune à une autre. Selon l'échantillon d'analyse, le taux d'accès au plan de passation annuel des marchés est faible dans les communes de Toussiana (14%), Ourgou-Manéga (14%), Iolonioro (30%), Niaogoh (25%), Guiaro (14%), Gossina (20%), Bondigui (9%) et Absouya (33%). Ce taux est presque nul dans les communes de Bissiga, Boudry, Godyr, Mogtédou, Pella, Pissila, Sourgou, Toma, Zabré, Zawara et Ziou.

La faiblesse de ses taux s'explique en grande partie par l'ignorance de la population de son droit d'accès à certains documents au niveau de la commune qu'à un refus ou une volonté manifeste des tenants du pouvoir au niveau locale de mettre à leur disposition lesdits documents.

Grphe IV.10 : Pourcentage de personnes accédant au plan annuel de passation des marchés selon la commune

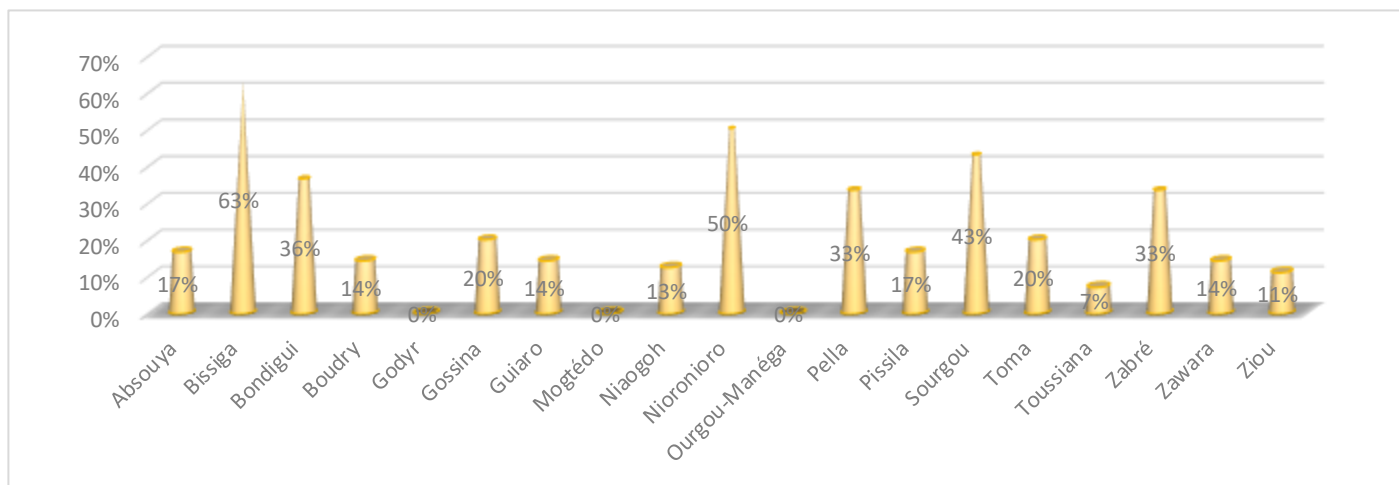


Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

En analysant sous l'angle de l'accès à l'information sur les sessions budgétaires, les résultats ne sont pas reluisants et diffèrent d'une commune à une autre. Les communes ayant un taux d'accès satisfaisant à l'information sur la tenue des sessions budgétaires sont seulement au nombre de deux (02). Il s'agit de la commune de Bissiga avec un taux d'accès de 63% et celle de Iolonioro avec 50%. Les communes avec un faible taux d'accès à l'information sur les sessions budgétaires selon les personnes interviewées sont Godyr, Mogtédo, Ourgou-Manéga avec un taux d'accès de 0%, la commune de Toussiana avec un taux de 7%, Niaogoh 13%, Boudry 14%, Guiaro 14% ; Zawara 14%, Absouya 17%, Pissila 17%.

Ces faibles taux s'expliquent par, l'absence de canaux de communication publique dans certaines communes pour passer l'information aux populations, à un désintérêt du citoyen pour les questions budgétaires, à l'attentisme du citoyen (certains attendent d'être convoqués et ne vont pas à l'information) et la rétention de l'information par les élus locaux au niveau des villages et des quartiers de la commune centrale.

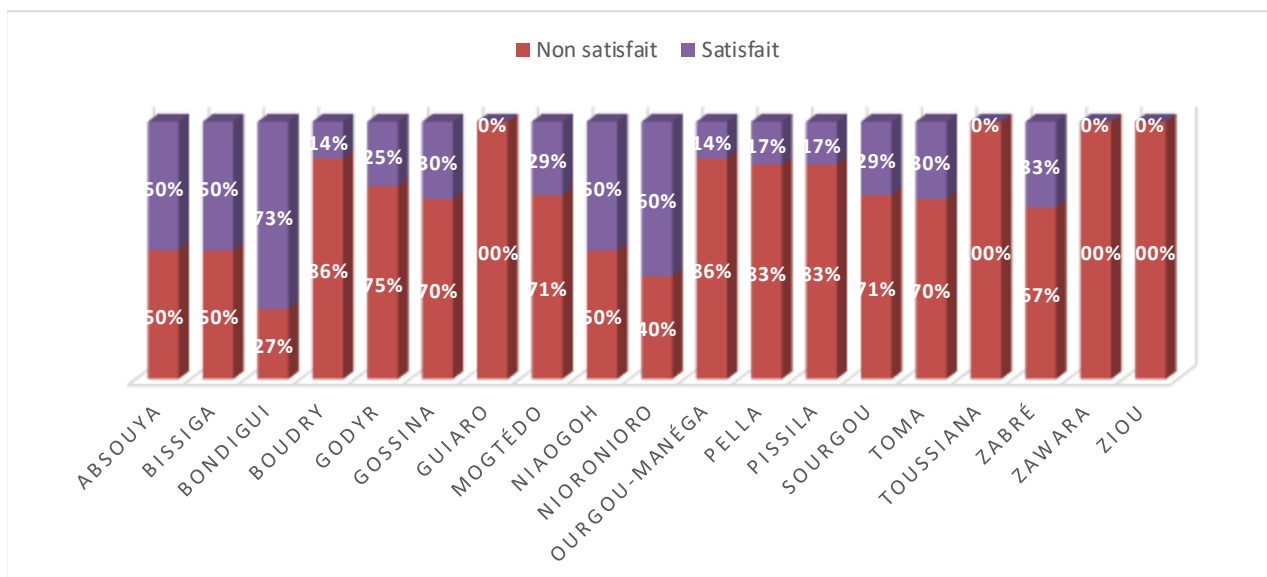
Graphe IV.11 : Proportion des personnes accédant aux informations relatives au processus budgétaire selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

L'analyse sur la gestion du budget suivant les communes montre un taux de personnes satisfaites de **73%** à Bondigui, **60%** à Iolonioro, **50%** à Niaogoh, Bissiga et Absouya. Pour la majorité des communes, le pourcentage de personnes satisfaites de la gestion du budget est de moins de **35%**. Cela s'explique selon les personnes enquêtées, par la faible transparence, la non implication et la non prise en compte des préoccupations des populations dans les processus budgétaires.

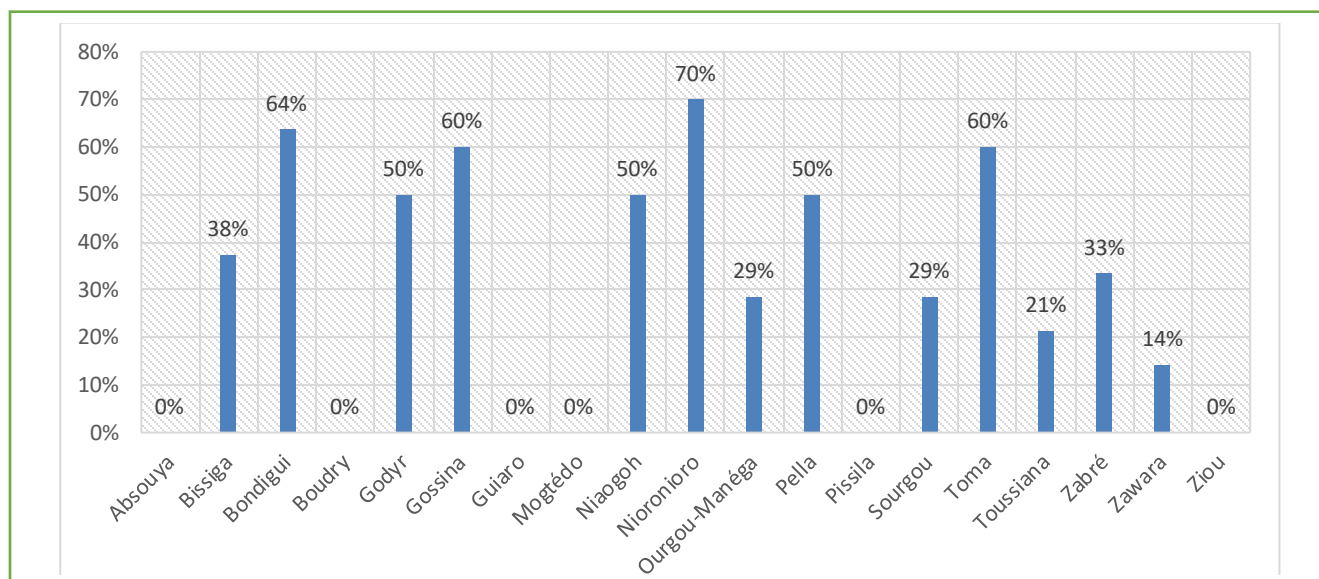
Graphe IV.1213 : Pourcentage des personnes satisfaites de la gestion du budget selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

A la question de savoir s'ils sont satisfaits de la tenue des journées de redevabilité, les résultats sont disparates d'une commune à une autres. Toutefois les communes de Ziou, Pissila, Mogtédo, Guiaro, Boudry et Absouya enregistrent un taux de satisfaction nul quant à la ténues des journées de redevabilité. Aussi les administrés sont insatisfaits de la tenue des journées de redevabilité dans les communes de Bissiga (38%), Ourgou-Manéga (29%), Toussiana (21%), Zabré (33%) et Zawara (14%).

Graphe IV.13 : Proportion des personnes satisfaites de la tenue des journées de redevabilité selon la commune



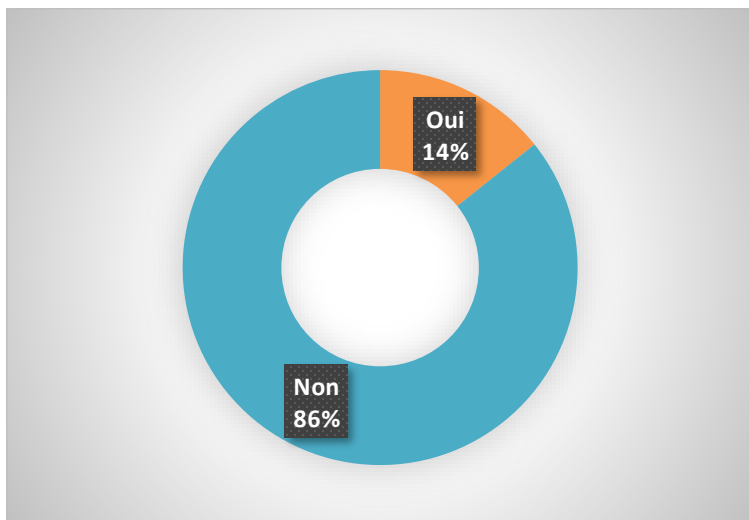
Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

IV.1.2.2 La demande de redevabilité par les acteurs de la société civile (OSC, OCB)

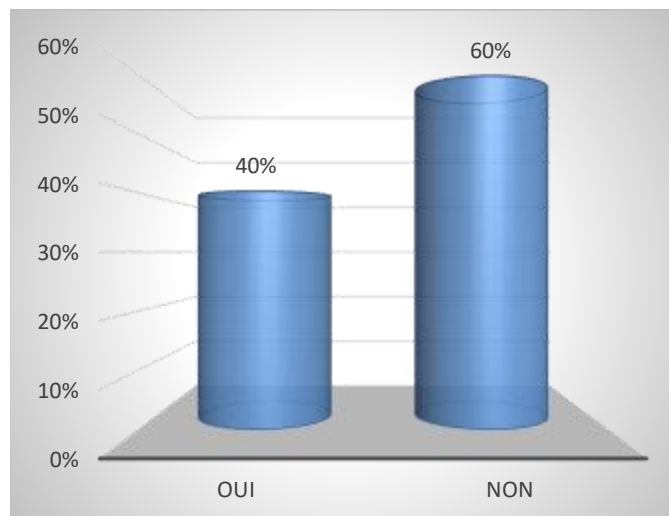
La redevabilité n'est pas un principe à sens unique. Elle se rapporte également à toutes les initiatives prises par la société civile pour exiger l'obligation de rendre compte des gouvernants par rapport à leur gestion. Cela commande que la société civile, les acteurs non étatiques se constituent en pouvoir distinct de la puissance publique et appliquent leurs droits au compte rendu de la part des dirigeants. Le contrôle citoyen recourt à des actions fortes (manifestations, pétitions, requêtes, etc.) pour faire entendre la voix des citoyens. Sans abandonner leurs buts de suivi des politiques publiques les OSC par cette approche finissent par intégrer quelques « vertus » de la diplomatie et du politiquement correct.

Cependant, l'étude révèle globalement que seulement **14%** des acteurs de la société civile connaissent leurs droits en matière de contrôle citoyen de l'action des tenants des pouvoirs politiques et financiers au niveau communal (**Graphe IV.14**) ; **40 %** l'appliquent en s'intéressant à la gestion des ressources et la conduite de l'action publique, (**Graphe IV.15**). L'appréciation de l'exercice de ce droit selon le genre indique que **69%** des hommes demandent la redevabilité de la part des autorités. Elle est de **31%** pour les femmes, (**Graphe IV.16**)

Graphe IV.14 : Proportion des acteurs de la société civile connaissant leurs droits en matière de CCAP

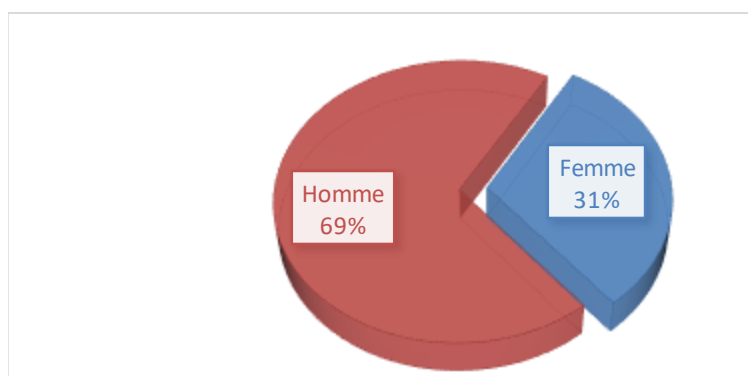


Graphe IV.15 : Demande globale de redevabilité des acteurs de la société civile



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

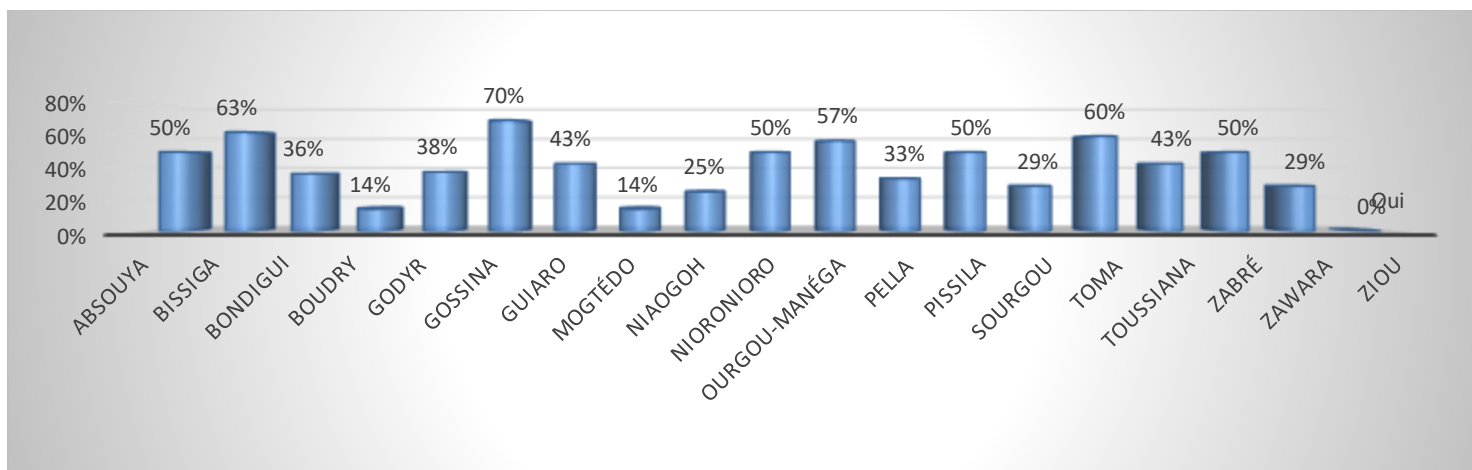
Graphe IV.16 : Demande globale de redevabilité des acteurs de la société civile selon le genre



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Les résultats montrent que le niveau de demande de redevabilité est satisfaisant ou moyen dans la majorité des communes. En tête de classement, on retrouve les acteurs de la société civile des communes de, Boudry et Mogtédo (86% chacune), Niaogoh (75%) et Zawara (71%). Les niveaux les plus faibles de demande de redevabilité sont constatés dans les communes de Ziou (0%), Gossina (30%), Bissiga (38%), Toma (40%) et Ourgou-Manéga (43%) ; (Graphe IV.17).

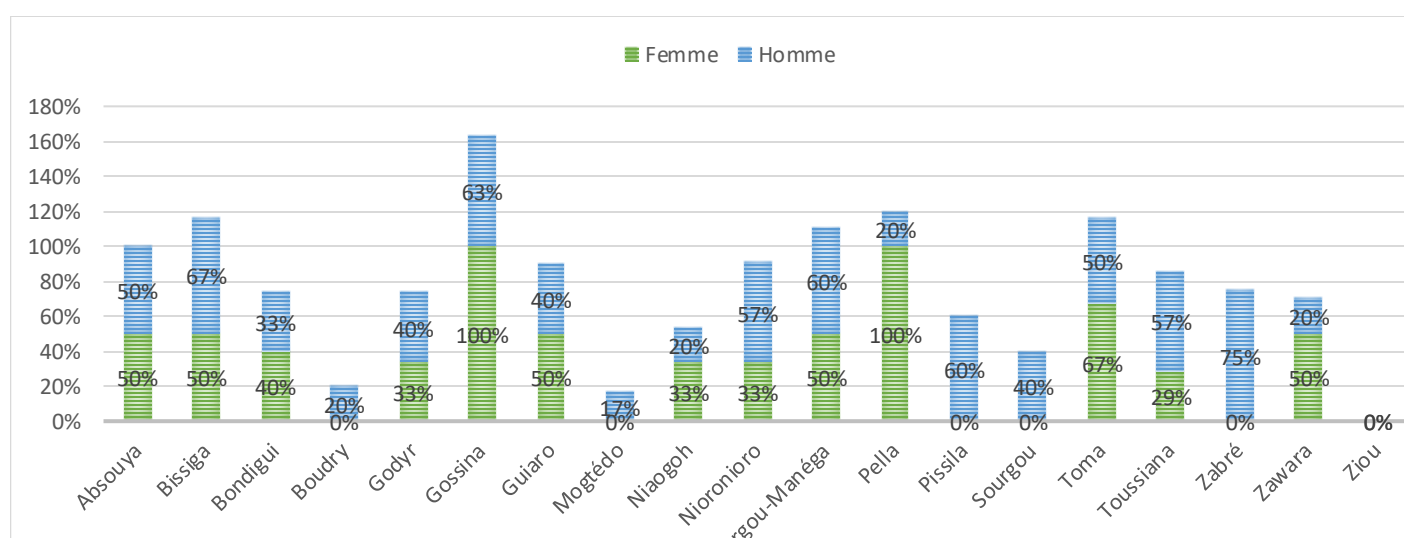
Graphe IV.17 : Demande de redevabilité des acteurs de la société civile selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

L'analyse faite suivant le genre et par commune révèle que **100% (graphe IV.18)** des femmes interrogées à Gossina affirment s'être déjà intéressées à la gestion des ressources de leurs communes, contre **63%** du côté des hommes. En revanche toutes les femmes des communes de Boudry, Mogtêdo, Pissila, Sourgou, Zabré estiment n'avoir jamais demandé des comptes sur la gestion du budget de leur commune. Dans la commune de Ziou, toutes les personnes interrogées affirment n'avoir jamais s'intéressé à la gestion budgétaire de la commune. Dans l'exercice de demande de redevabilité, les hommes affichent de meilleurs taux dans les communes de Zabré (**75%**), Bissiga (**67%**), Gossina (**63%**), Ourgou-Manéga et Pissila (**60% chacune**), Toussiana et Iolonioro (**57% chacune**). Par contre, ils sont faibles à Mogtêdo (**17%**), Zawara, Pella, Niaogoh et Boudry (**20% chacune**), et Sourgou (**40%**) ; (Graphe 18).

Graphe IV.18 : Demande de redevabilité des acteurs de la société civile selon la commune et selon le genre



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Ce niveau global relativement faible de l'exercice de la demande de redevabilité par le citoyen trouve des réponses dans la méconnaissance de ses droits de son rôle et de sa responsabilité dans la gouvernance locale. Dans la scène publique au niveau local, la plupart des acteurs de la société civile sont encore relégués au rang de suiveurs attentistes du fait de leurs propres convictions qui veulent que le jeu politique soit réservé et mené par le politicien. Les taux satisfaisants en tenant compte des désagréments par commune et genre sont tirés en partie par le fait de quelques rares structures syndicales, représentants d'organisations et leaders d'opinion éclairés sur la donne actuelle en matière de gouvernance. Le point suivant apporte des évidences sur ce constat

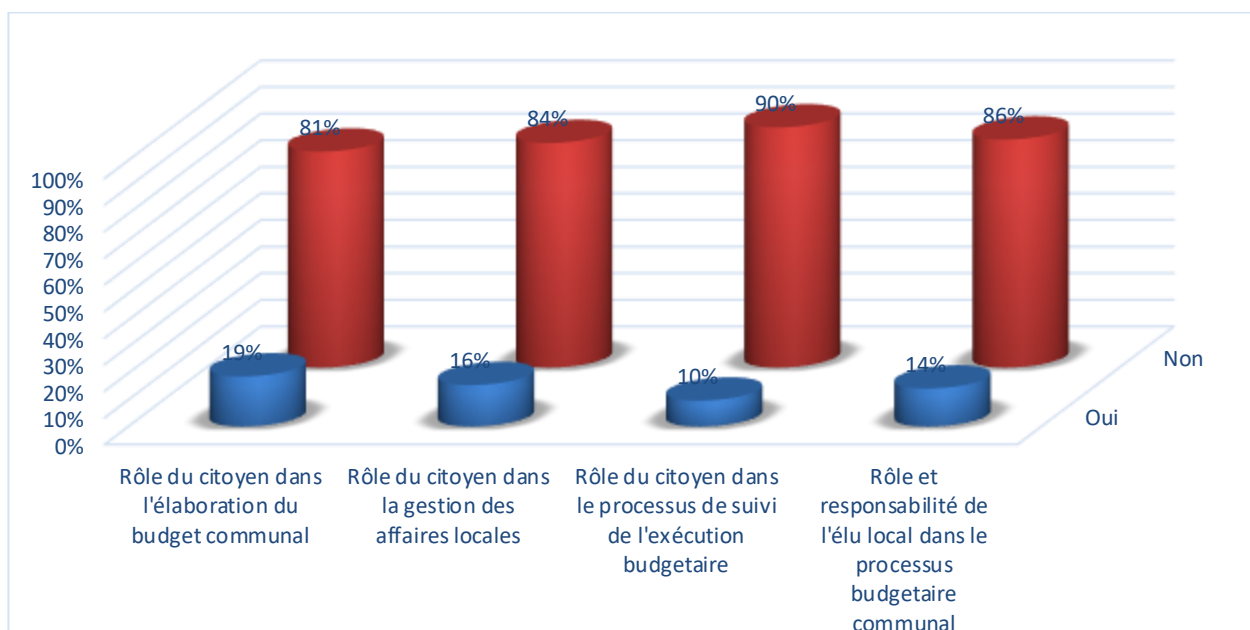
IV.2 Analyse du niveau de la participation citoyenne a l'action publique, et de la perception des populations de la gouvernance locale

IV.2.1 Connaissance des rôles des acteurs locaux par la société civile

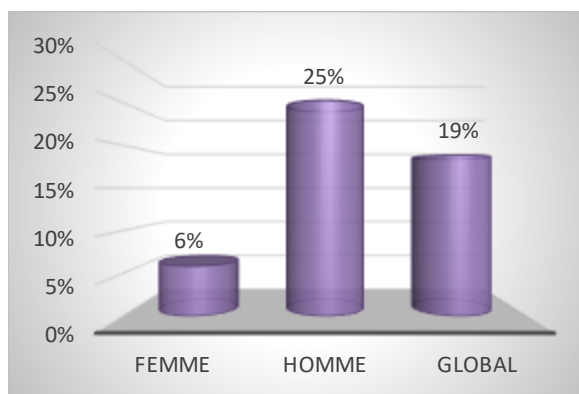
Les résultats montrent que globalement la majorité des acteurs de la société civile méconnaissent les rôles des différents acteurs locaux et ce, peu importe l'angle d'analyse. En effet seulement 19% de l'échantillon d'étude affirment connaître le rôle du citoyen dans l'élaboration du budget communal et à peine 16% des personnes interviewées connaissent le rôle du citoyen dans la gestion des affaires publiques locales. alors qu'environ 10% seulement connaissent le rôle du citoyen dans le processus de suivi de l'exécution budgétaire. Seulement 14% des citoyens affirment connaître les rôle et responsabilités de l' élu local dans le processus budgétaire communal.

La méconnaissance des rôles des acteurs locaux par la majorité de la société civile constitue un obstacle à la marche vers la démocratie participative. En revanche la connaissance et l'exercice par chaque acteur de son droit et de son devoir et le socle du développement local inclusif et à cet effet, donne un sens à la participation citoyenne, sans quoi les chances d'une quelconque interaction positive entre parties prenantes au niveau local seraient compromises.

Graphe IV.19 : Proportion des acteurs de la société civile qui connaissent les rôles des acteurs locaux



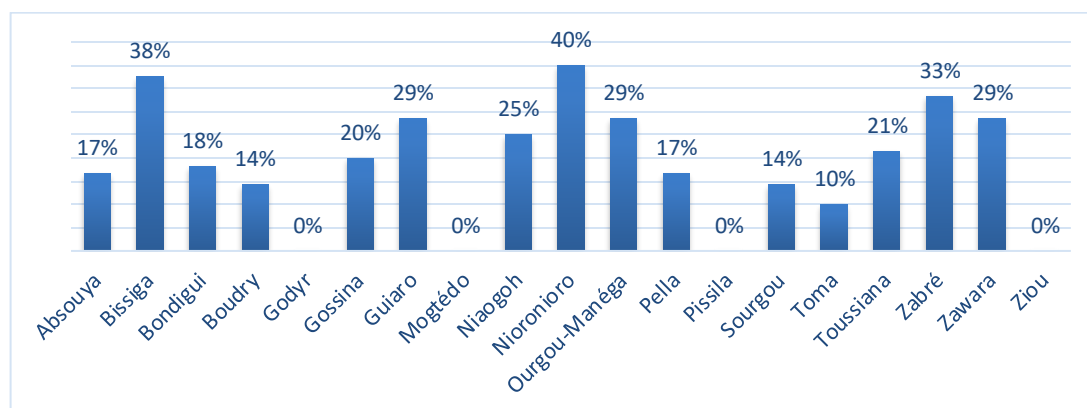
Graphe IV.20 : Proportion globale des acteurs de la société civile connaissant leur rôle dans le processus d'élaboration du budget communal selon le genre



En analysant la connaissance du rôle et de la responsabilité de chaque acteur dans le processus d'élaboration du budget communal selon le sexe, il ressort que seulement 6% des femmes répondent par l'affirmative. Ce taux est légèrement plus haut chez les hommes et se situe à un niveau de 25%. L'analyse faite par commune pour le même indicateur révèle qu'aucune commune n'a la moyenne. Dans les communes de Godyr, Mogtédo et Pissila, toutes les personnes concernées par l'enquête ignorent leur rôle dans le processus d'élaboration du budget communal

Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

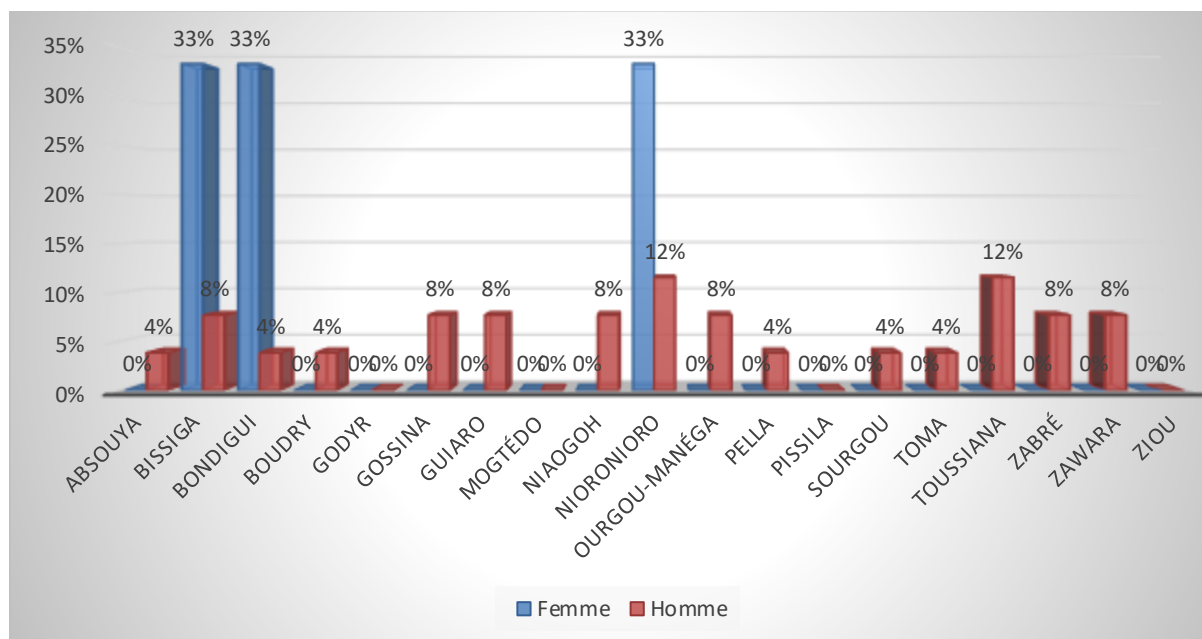
Graphe IV.21 : Proportion globale des acteurs de la société civile connaissant leur rôle dans le processus d'élaboration du budget selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

De L'analyse faite suivant le genre et par commune il ressort que le niveau de connaissance des citoyens de leur rôle dans le processus d'élaboration du budget est peu reluisant. En effet hormis les communes de Bissiga, Bondigui et Iolonioro avec un taux de 33% de femmes qui connaissent leur responsabilité dans le processus d'élaboration du budget, les autres communes de l'échantillon enregistrent une proportion de 0%. Du Côté des hommes, les communes de Toussiana et Iolonioro avec un taux de 12% sont les mieux logées en matière de connaissances du rôle des citoyens dans l'élaboration du budget participatif.

Graphe IV.22 : Proportion globale des acteurs de la société civile connaissant leur rôle dans le processus d'élaboration du budget par commune et selon le genre



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Ces résultats peu honorables mettent en lumière les efforts qui restent à consentir par les acteurs de la société civile en termes d'appropriation de leurs droits, de culture de citoyenneté active et agissante, à l'effet d'impacter durablement le processus de développement local.

IV.2.1 Participation citoyenne à l'animation de la vie des communes

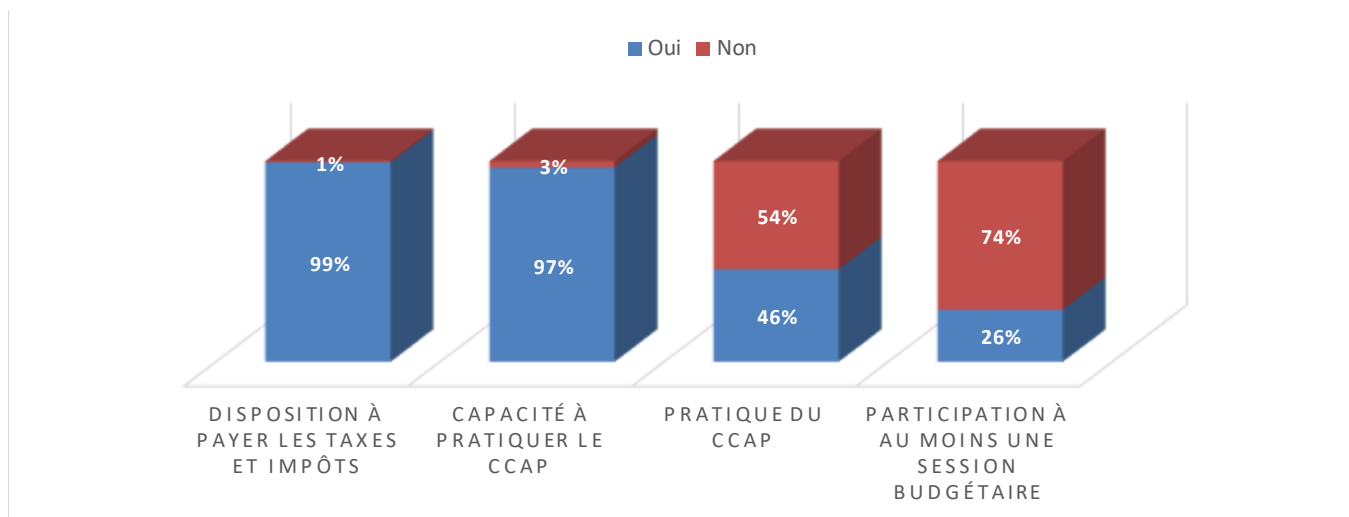
Autant la connaissance des droits est essentielle à l'exercice de la demande de redevabilité pour le citoyen, autant la connaissance des rôles des acteurs par le citoyen lui est essentielle pour l'exercice de la participation citoyenne. Les méconnaissances des droits et rôles relevés précédemment sont de nature à influencer négativement sur la participation effective du citoyen à l'action publique. Les résultats dans le **Graphe IV.23** ci-dessous, montrent un faible niveau global de participation des acteurs de la société civile aux sessions budgétaires (**26%**). La désagrégation par sexe révèle que **26%** des hommes participent déjà aux sessions budgétaires contre **25%** pour les femmes, (**Graphe IV.24**).

En outre, la proportion globale des acteurs de la société civile qui pratique le CCAP est insatisfaisante et s'établit à **46%**, (**Graphe IV.23**).

En revanche, **99%** des acteurs de la société civile affirment avoir la capacité d'exercer un CCAP, pour peu qu'ils soient bien outillés à cet effet. D'autres expliquent leur optimisme par le fait d'avoir déjà mené des actions de contrôle de l'action publique. De même, cette participation s'apprécie à leur disposition à s'acquitter de leurs impôts (**99%** des citoyens contribuent aux ressources propres de leurs communes par le paiement des impôts et taxes). Les hommes affichent une proportion à payer les impôts de **99%** contre **100%** pour les femmes, (**Graphe IV.24**).

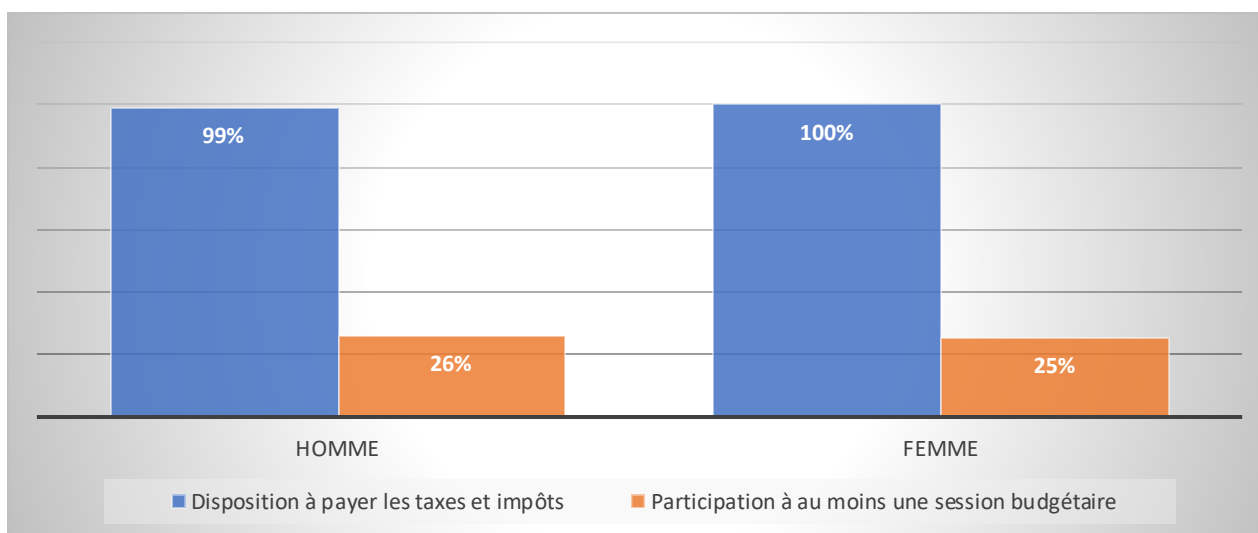
Cette forte disposition à payer l'impôt s'explique par le fait que les citoyens estiment que le développement de leurs communes incombe à tous. Les taxes contribuent pour eux à réaliser les besoins des populations (éducation, santé, infrastructures routières, approvisionnement des cantines scolaires, que le développement commence par l'action des citoyens à la base à travers un civisme fiscal. Ils notent néanmoins qu'il faut la garantie d'une bonne utilisation des contributions.

Graphe IV.23 : Demande globale de redevabilité des acteurs de la société civile



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Graphe IV.24 : Demande de redevabilité des acteurs de la société civile selon la commune et selon le genre

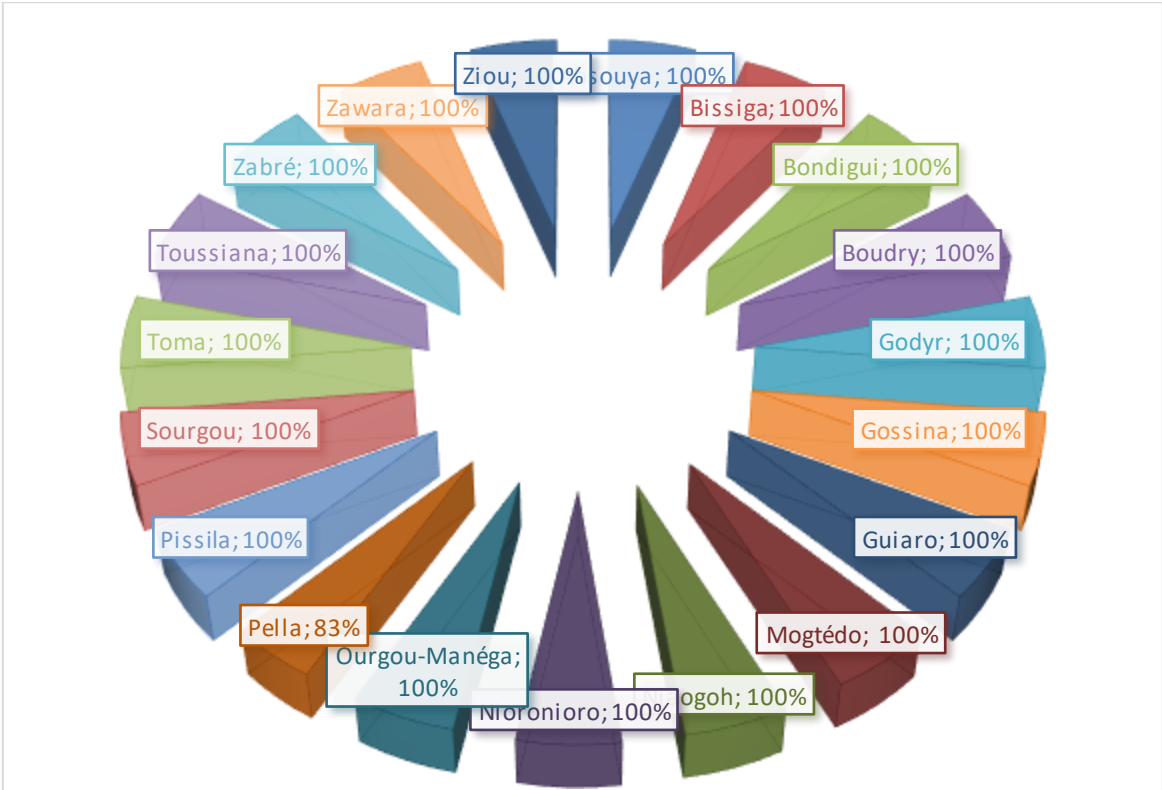


Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

En considérant, l'intention des OSC et OCB à contribuer à la mobilisation des ressources propres selon la commune, on constate que l'ensemble des communes sont très bien loties

avec un consentement à payer les taxes et impôts à 100% sauf la commune de Pella avec une proportion de 83%

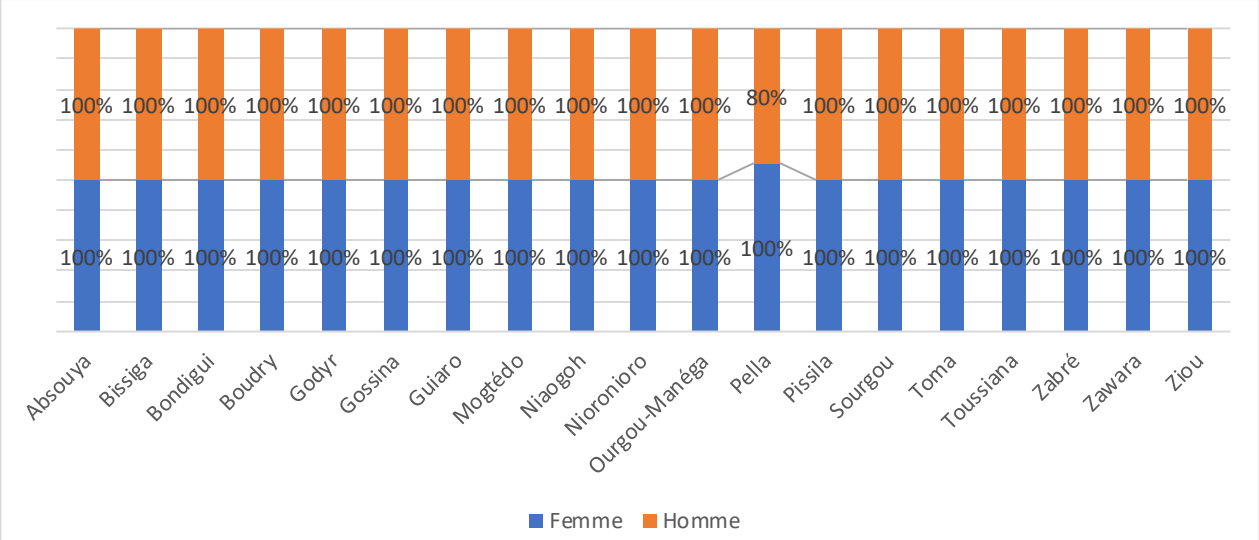
Graphe IV.25: Disposition à payer taxes et impôts selon les communes



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

L'intention à payer les taxes et impôts est de 100% par commune aussi bien pour les hommes et les femmes dans 18 des communes. Elle est de 80% pour les hommes dans la commune de Pella contre 100% pour les femmes dans la commune.

Graphe IV.26: Disposition à payer taxes et impôts par commune et selon le genre

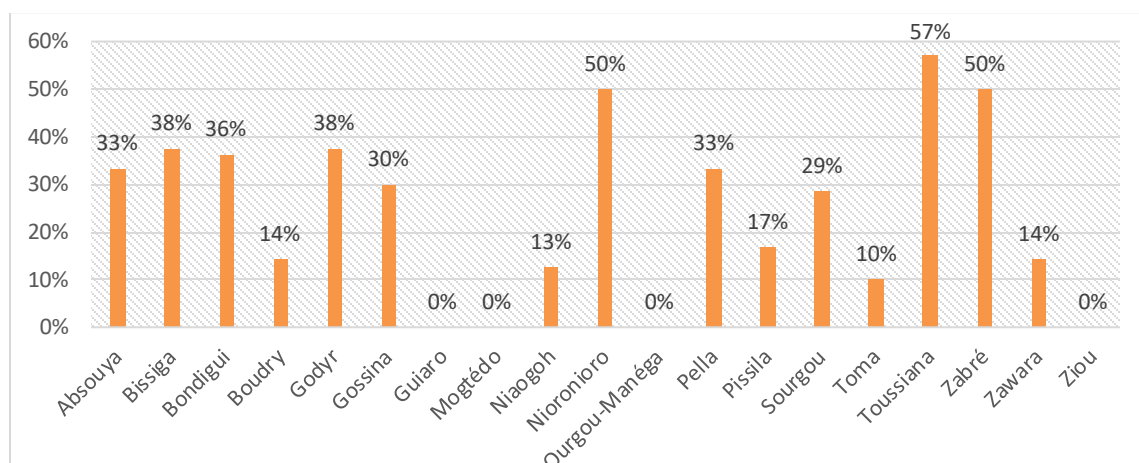


Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

En analysant la participation des acteurs de la société civile aux sessions budgétaires, les résultats sont disparates lorsqu'on passe d'une commune à une autre. Suivant cet indicateur, les communes les mieux loties sont celles de Toussiana avec 57% des personnes interrogées ayant déjà participer à au moins une session budgétaire, de Zabré et Iolonioro avec 50% chacune. Ce taux est par contre nul à Guiaro, Mogtédó, Ourgou-Manéga et Ziou.

Les taux nuls s'expliquent par la méconnaissance des droits par les acteurs. En effet ils estiment que les sessions ne concernent que le maire et le conseil municipal, et qu'ils n'ont jamais reçu d'invitations, de correspondances ou ne sont jamais informés. Outre ces raisons, les acteurs des autres communes disent ne pas être intéressés car ne comprenant pas grand-chose en la matière.

Graphe IV.27 : Proportion des acteurs de la société civile qui ont assisté à au moins une session budgétaire selon la commune

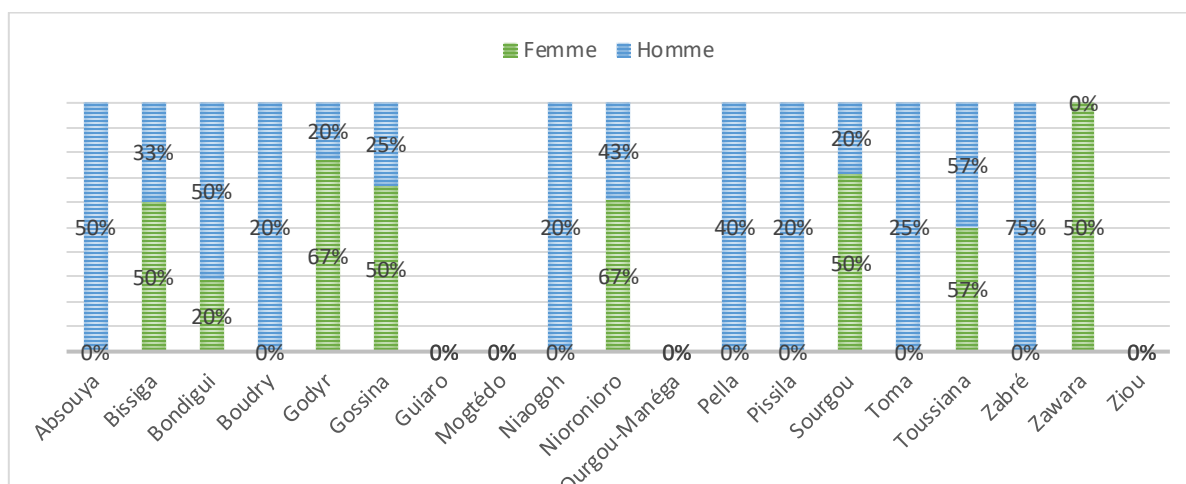


Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

De l'étude de la participation des citoyens aux sessions budgétaires selon le genre et par commune, il ressort que 67% des femmes à Godyr et à Iolonioro affirment avoir participé à au moins une session budgétaire. Ce taux est de 57% à Toussiana, 50% dans les communes de Bissiga, Gossina, Sourgou et Zawara, 0% à Absouya, Boudry, Niaogoh, Pella, Pissila, Toma et Zabré. En revanche du côté des hommes cette proportion est de 75% à Zabré, 57% à Toussiana et 50% à Absouya.

Par ailleurs ce taux de participation des acteurs de la société civile est nul pour les deux sexes dans les communes de Guiaro, Mogtédó, Ourgou-Manéga et Ziou.

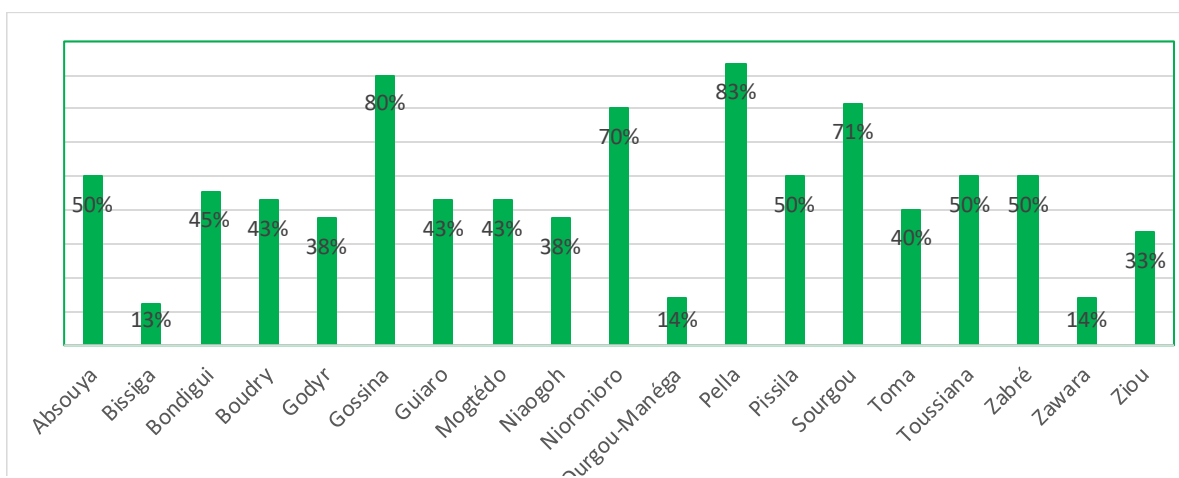
Graphe IV.28 : Proportion des acteurs de la société civile qui ont assisté à au moins une session budgétaire selon la commune et selon le sexe



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Les acteurs de la société civile les plus actifs en matière de pratique du CCAP sont ceux de Pella avec **83%**, Gossina avec 80%, Sourgou avec 71% et Iolonioro avec 70%. Ce taux est moyen pour les acteurs des communes de Zabré, Toussiana, Pissila, et Absouya avec 50% chacune. Les communes qui sont à la traîne dans la pratique du CCAP sont Bissiga (**13%**), Ourgou-Manéga et Zawara avec (**14%**) chacune.

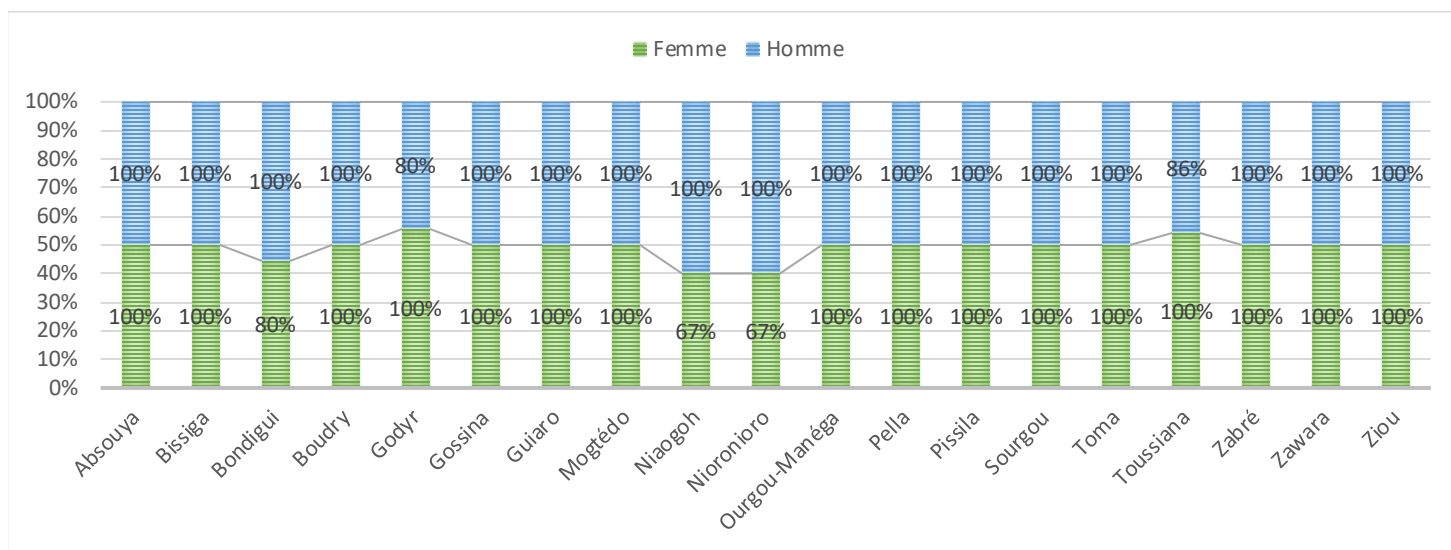
Graphe IV.29 : Proportion des acteurs de la société civile qui pratiquent le CCAP selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

De l'analyse de la capacité des acteurs des OSC et OCB à pratiquer le CCAP selon le genre il ressort que 100% des hommes de 17 des communes cibles se sentent capables de pratiquer le CCAP, ce taux est de 86% pour la commune de Toussiana et 80% pour la commune de Godyr. Par contre du côté des femmes 100% estiment être capable de pratiquer des CCAP dans 16 des communes. En revanche ce taux chute à 80% dans la commune de Bondigui et à 67% dans les communes de Niaogoh et Iolonioro.

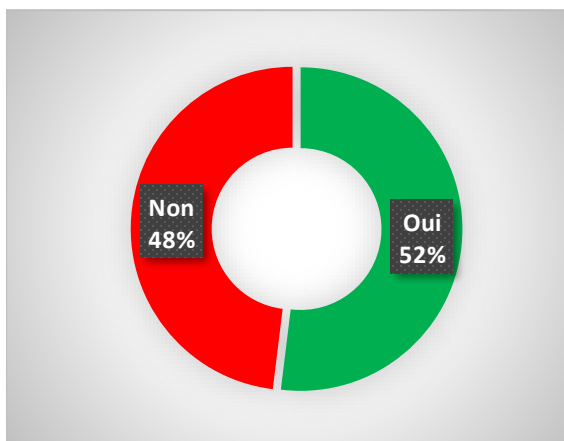
Graphe IV. 30 : Proportion des acteurs de la société civile qui affirment pouvoir pratiquer le CCAP selon le sexe et par commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

IV.2.3 Perceptions sur les acquisitions et investissements réalisés dans les secteurs sociaux de base

Graphe IV.31 : Perception globale de la conformité des acquisitions par rapport aux besoins des populations



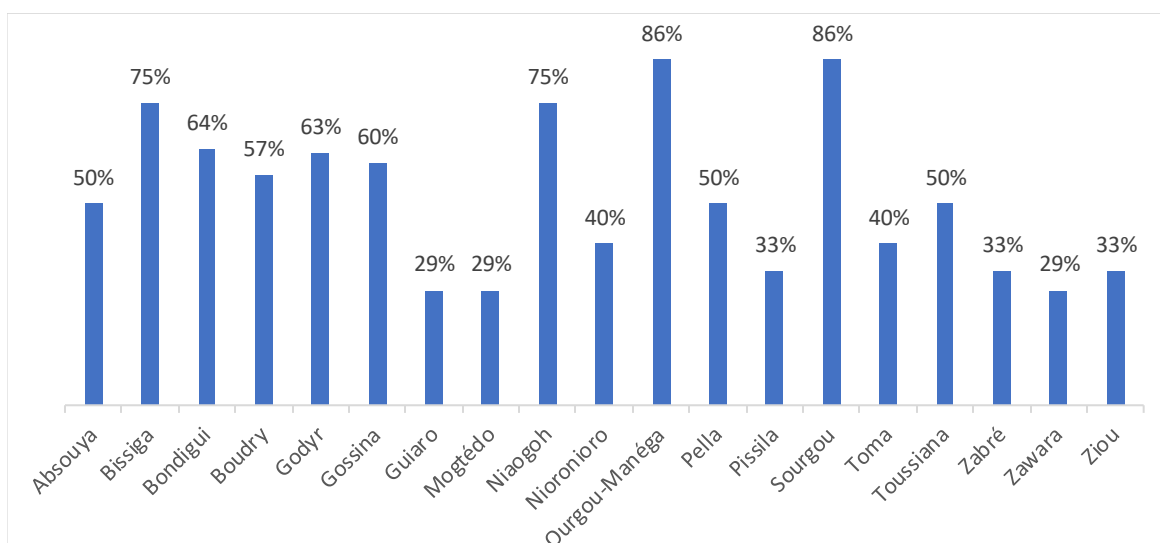
En lien avec la conformité des acquisitions des biens en conformité avec les besoins des populations, les résultats un niveau moyen de satisfaction globale dans les 20 communes. Globalement 52% des acteurs de la société civile estiment que les autorités communales font des acquisitions de qualités qui satisfassent la population de base, contre 48% qui répondent par la négative. Cela se justifie par le fait que certaines dotations en matériels et équipements ne sont pas adaptées au besoin réel, en raison des interactions souvent limitées entre gouvernants et gouvernés et des dysfonctionnements ou non existence des comités de gestion ou suivi des investissements / acquisitions dans certaines communes

Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

En s'intéressant à l'analyse par commune, il ressort que les résultats sont satisfaisants pour la plupart des communes. Globalement les citoyens sont satisfaits de la qualité des acquisitions et les meilleurs élèves sont les communes de Sourgou et Ourgou-Manéga avec 86% de satisfaits chacune, les communes de Bissiga et Niaogoh avec 75% de citoyens satisfaits, Bondigui, Godyr, Gossina, Boudry, Pella et Toussiana avec respectivement 64%,

63%, 60%, 57%, 50% et 50% d'acteurs de la société civile satisfaits de l'acquisition des biens dans leurs communes respectives.

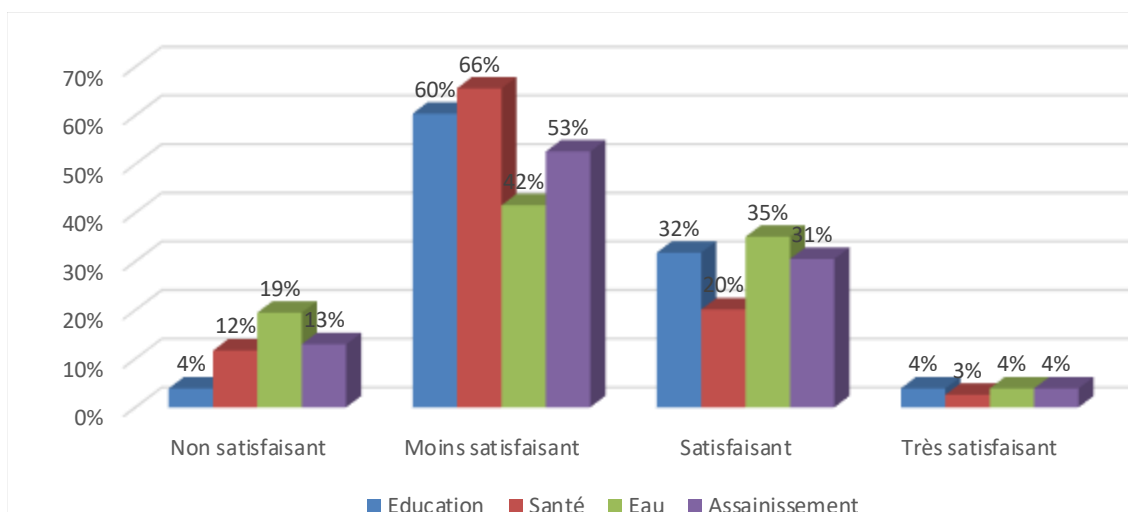
Graphes IV.32 : Satisfaction de la conformité des acquisitions par rapport aux besoins des populations selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

En s'intéressant aux perceptions des acteurs de la société civile sur la qualité des investissements réalisés par secteur, on constate que les taux sont globalement moins satisfaisants pour les quatre (04) secteurs concernés. Le secteur de l'éducation affiche **60%** de personnes moins satisfaites et **4%** de personnes non satisfaites. Ces taux sont respectivement de **66%** et **12%** pour la santé, **42%** et **19%** pour l'eau, et **53%** et **13%** pour l'assainissement

Graphes IV.33 : Perception globale sur la qualité des investissements réalisés par secteur



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

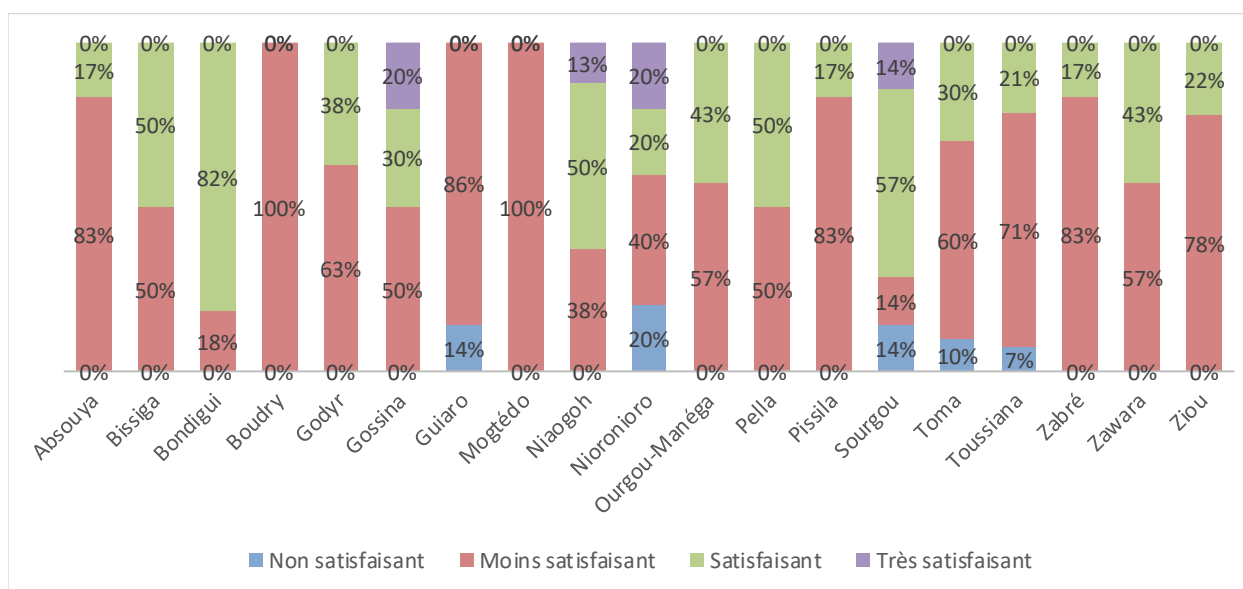
En considérant la perception des citoyens sur la qualité des investissements réalisés selon le secteur de l'éducation, on constate une certaine disparité quand on passe d'une

commune à une autre mais les résultats sont de façon globale insatisfaisants. Les communes les mieux logées sont celles de Bondigui avec 82% de satisfaits, Sourgou avec 57% de satisfaits et 14% de très satisfaits, Niaogoh avec 50% de satisfaits et 13% de très satisfaits, Gossina avec 30% de satisfaits et 20% de très satisfaits et Bissiga avec un taux de 50% de satisfaits. Les mauvais élèves en la matière sont Guiaro avec 14% non satisfaits et 86% de moins satisfaits, Boudry et Mogtédo qui affichent un taux de 100% de citoyens insatisfaisants.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- ✓ Mauvaise qualité des acquisitions : cantines scolaires (vivres de qualité douteuse), manuels scolaires, pédagogiques et didactiques inutilisables (stylos, cahiers, craies, etc.), mobiliers défectueux (tables bancs, bureaux, armoires) ;
- ✓ le non-respect des délais d’approvisionnement (vivres, manuels scolaires, pédagogiques et didactiques) ;
- ✓ détournement des ressources et mauvaise gestion : infrastructures inachevées ou en souffrance par manque de matériaux, opacité dans la gestion des frais APE et COGES, vente de place dans les lycées publics ;
- ✓ manque de suivi des investissements : retard dans la construction et la livraison des salles de classe, le non-respect des spécifications techniques, d’où écourtement de la durée de vie des bâtiments (façade intérieure des bâtiments qui se dégrade à peine réceptionné, murs de salles de classes se fissurent, les plafonds et toits cèdent et coulent au gré des vents et pluies), bâtiments mal construits et implantés anarchiquement

Graphes IV.34 : perception des populations sur la qualité des investissements dans le secteur de l’éducation selon la commune



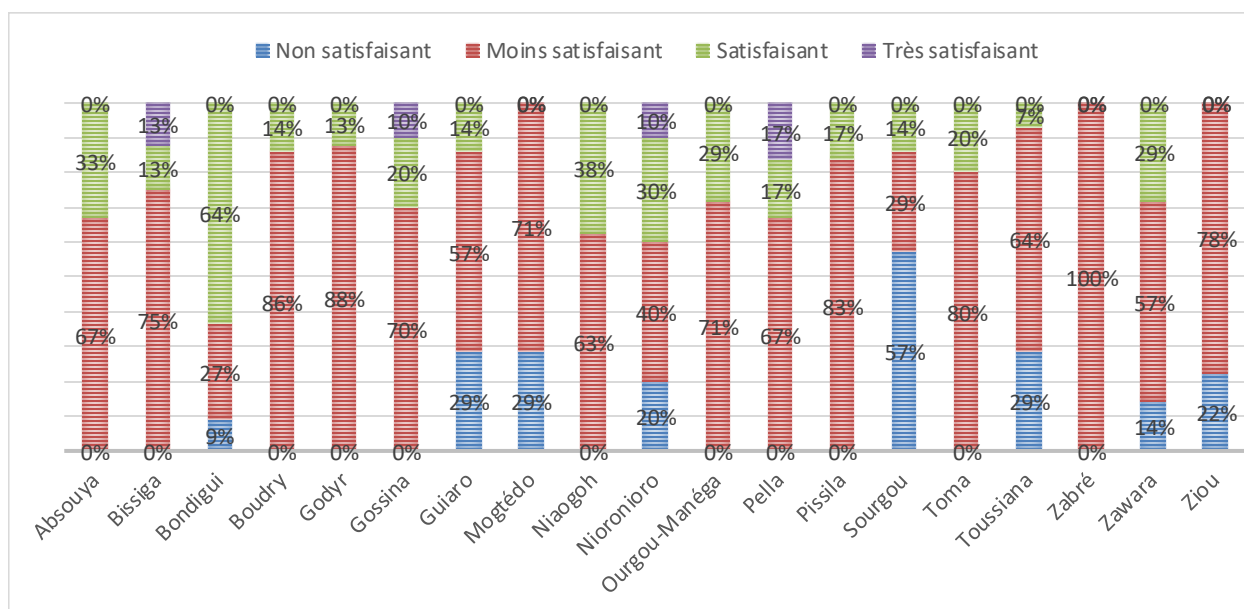
Source : Donnée de l’enquête, CERADESI juin 2020

Les résultats de l’étude révèlent que seul dans la commune de Bondigui, les acteurs de la société civile sont satisfaits à 64% des réalisations d’infrastructures de santé. En revanche

les populations sont majoritairement insatisfaites des acquisitions d'infrastructures d'accès aux soins de santé dans les communes de Mogtédou (29% de non satisfaits et 71% de moins satisfaits), de Zabré avec 100% des enquêtés qui affirment être moins satisfaits des investissements de la commune dans le secteur de la santé.

- ✓ non implication des citoyens dans les investissements: dotations en matériels et équipements ne répondant pas toujours aux besoins exprimés;
- ✓ problèmes de gestion courante : ruptures en réactifs pour les examens, manque d'ambulances pour les évacuations, manque de logements, retard d'approvisionnement en produits occasionnant des tensions entre patients et infirmiers, manque de lits, matelas , dortoirs et de matériels medicotechniques, ruptures de stocks de produits, vétusté et manque de la logistique roulante (panne récurrente d'ambulance ou quasi-inexistence) ;
- ✓ problème de ressources humaine: insuffisance en personnel soignant (beaucoup d'infirmiers mais peu pour la consultation des malades, rackets des patients, infirmiers négligents, non-respect des patients par les agents) ;
- ✓ problème de suivi des investissements: construction qui traîne à démarrer depuis au moins 6 mois, des toits de certaines formations sanitaires qui coulent, manque d'entretien ou de réfection des locaux,
- ✓ insuffisance d'aide aux personnes vulnérables et difficultés de mise en œuvre de la mesure de gratuité des soins des femmes' enceintes et des enfants de moins de cinq (05) ans

Graphes IV.35 : perception des populations sur la qualité des investissements dans le secteur de la santé selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

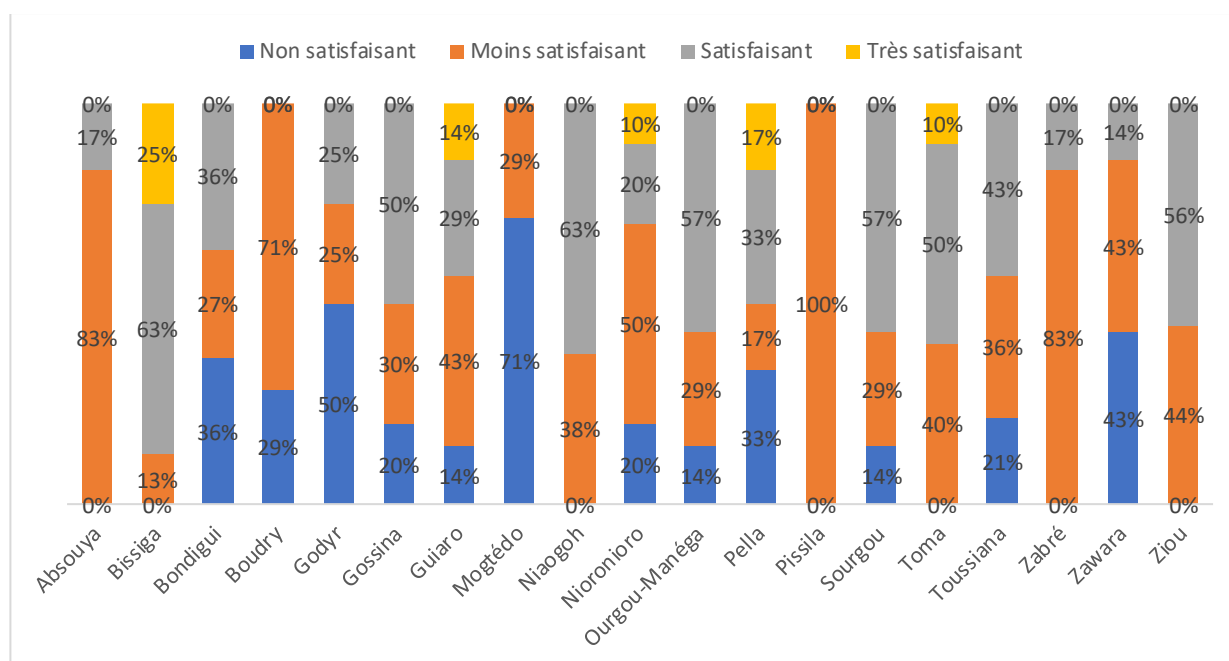
Pour ce qui est du secteur de l'eau, les résultats sont globalement moyens en termes de conformités des acquisitions d'infrastructures d'accès à l'eau. La commune leader est celle de Bissiga avec plus de 88% de citoyens satisfaits suivi de Niaogoh avec 63% de satisfaits.

Les moins loties sont les communes de Boudry (29% de non satisfaits et 71% de moins satisfaits) et Pissila avec 100% de citoyens insatisfaits.

Les raisons de ces résultats moyens sont entre autres :

- ✓ l'insuffisance de forages, de points d'eau dans certaines localités entrainant le renchérissement des prix de l'eau potable des robinets;
- ✓ le ratio de forage par habitant est loin de la norme en raison de la faiblesse des ressources allouées à l'eau (la population augmente mais c'est toujours les mêmes points d'eau);
- ✓ mauvaise gestion des points d'eau due au non fonctionnement des comités de gestion (Associations des Usagers d'Eau, AUE).

Graphe IV.36 : perception des populations sur la qualité des investissements dans le secteur de l'eau selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

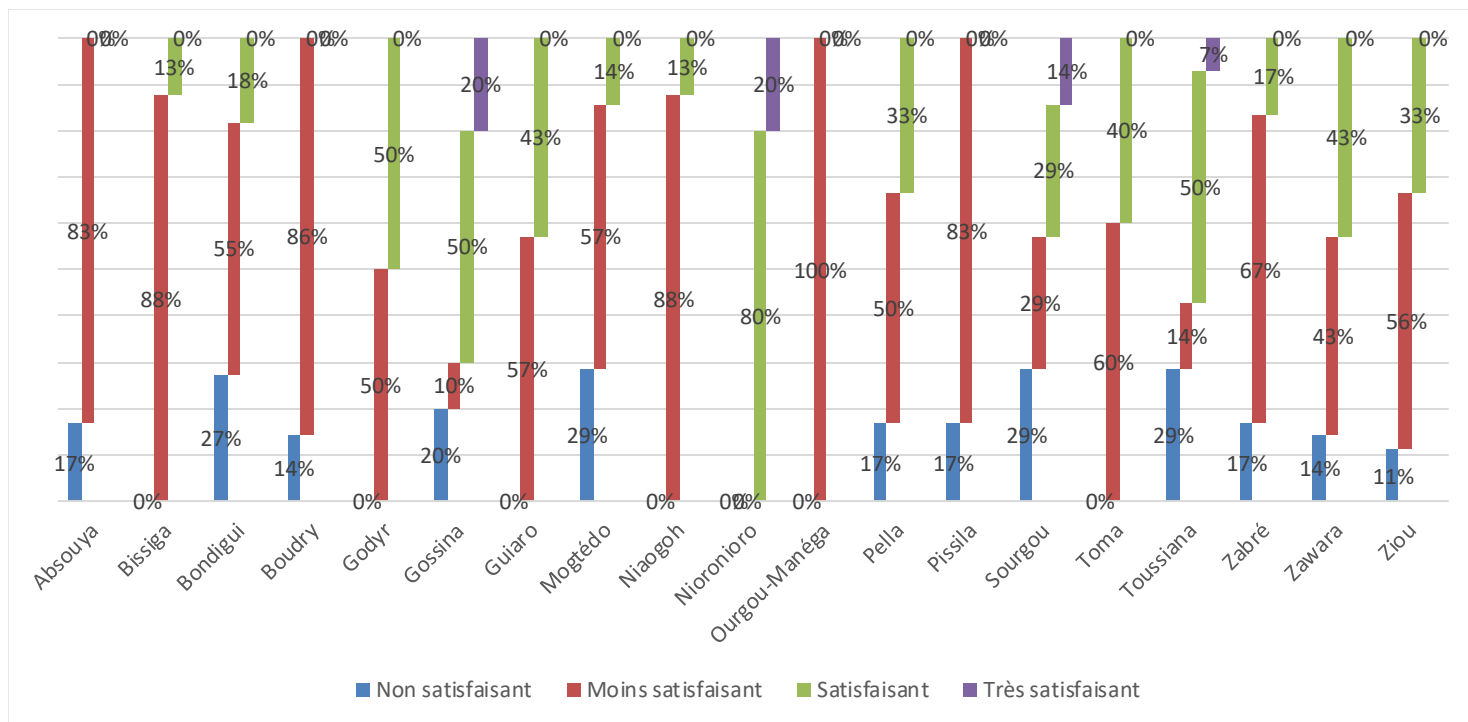
Au niveau de l'assainissement, les populations s'estiment moyennement satisfaites des investissements dans ce secteur. La palme d'or revient aux communes de Iolonioro, Gossina, Toussiana avec respectivement 100% de satisfaits (80% satisfaits et 20% très satisfaits), 70% de satisfaits (50% de satisfaits et 20% de très satisfaits), 57% de satisfaits (50% de satisfaits et 7% de très satisfaits).

Les raisons de cette insatisfaction généralisée sont :

- ✓ La répartition douteuse des latrines et non suivi pour une réalisation effective de ces latrines par les bénéficiaires ;
- ✓ L'insuffisance en latrines au regard de la taille des populations ;
- ✓ Difficultés de gestion des infrastructures d'assainissement.

Les conséquences sont l'insalubrité des places publiques (latrines publiques, marchés, rues, cadres de vie, écoles, centres de santé, abattoir, voies publiques), la défécation dans la nature, la prolifération des sachets plastiques et la pratique de l'agriculture dans les zones résidentielles, l'exposition des populations aux nids de moustiques, la pollution en saison de pluie (pesticide et herbicide), animaux cohabitant avec les habitants

Graphes IV.37 : Perception de la qualité des investissements réalisés dans le secteur de l'Assainissement par commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

IV.3 Analyse de la problématique de la nutrition

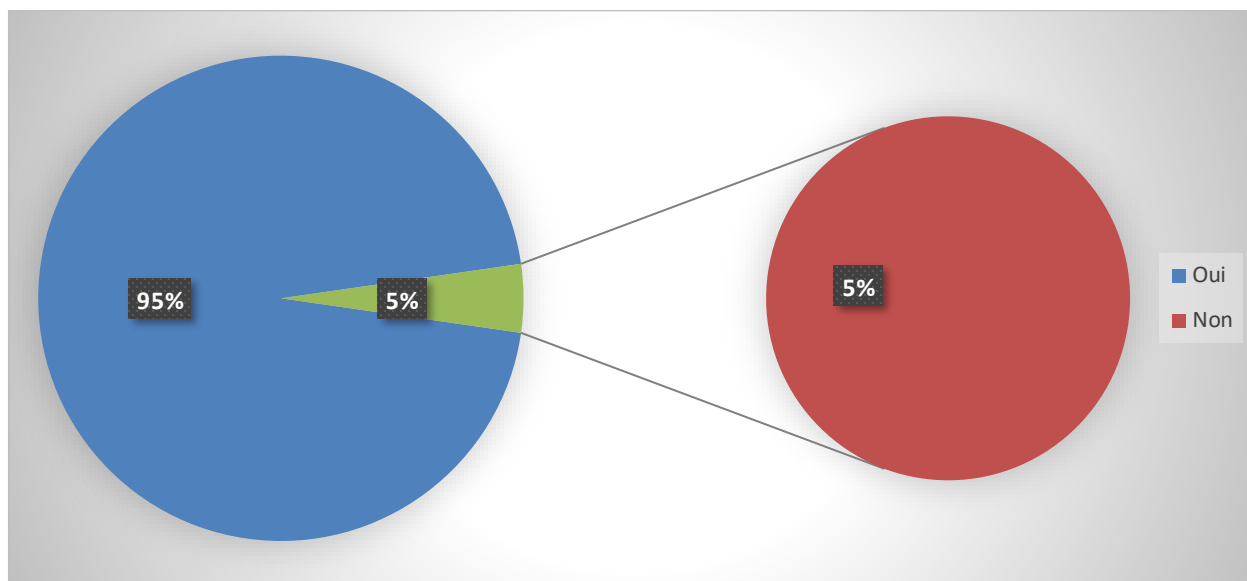
IV.3.1 Existence d'un système de surveillance nutritionnelle

Environ 95% des personnes interrogées affirment l'existence d'un système de surveillance en nutrition. En effet les cas de malnutrition sont généralement diagnostiqués pendant les pesées et les consultations. Les cas de malnutritions aiguës avérées et diagnostiquées sont suivies et prises en charge à l'aide des suppléments d'aliment, de conseils pratiques, vitamines, distribution périodique de rations alimentaires enrichies (bouillie), etc.

A priori tous les agents de santé ont des formations de base en diagnostic et en prise en charge des malnutris

Aussi des agents de santé à base communautaire existent également dans les villages et contribuent à sensibiliser les femmes sur les bonnes pratiques en matière de nutrition

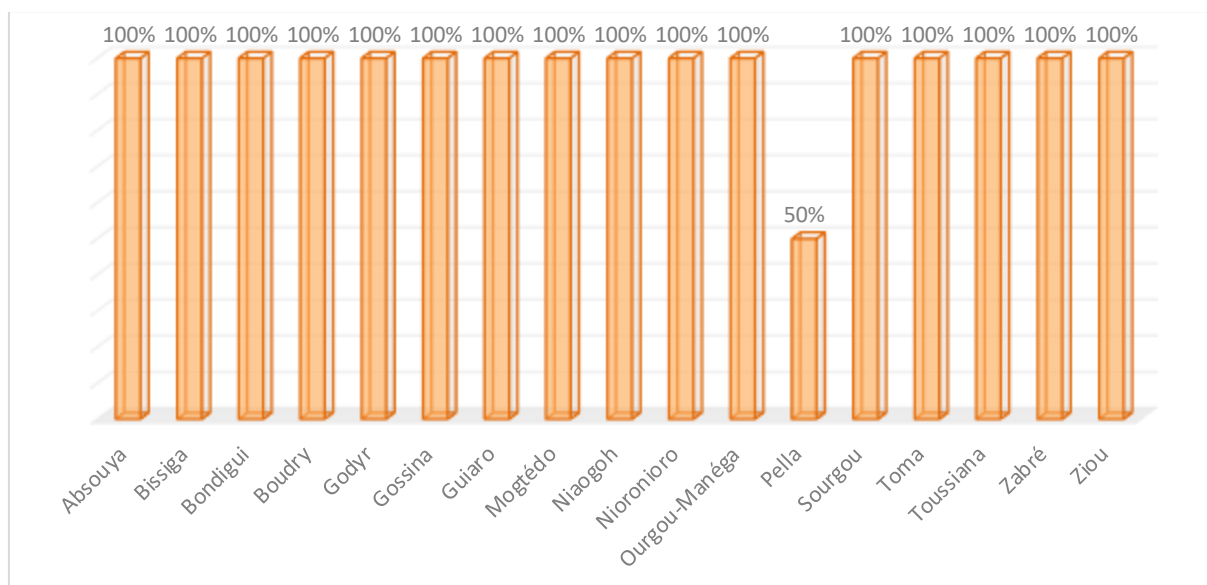
Graphe IV.38 : Appréciation d'ensemble de l'Existence de système de surveillance en nutrition



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

On note que l'ensemble des répondants au questionnaire sur la nutrition sont unanimes qu'il existe un système de surveillance nutritionnelle dans la commune sauf à Pella où 50% des enquêtés seulement admettent l'existence d'un système de surveillance nutritionnelle.

Graphe IV.39 : Appréciation par commune de l'existence de système de surveillance en nutrition



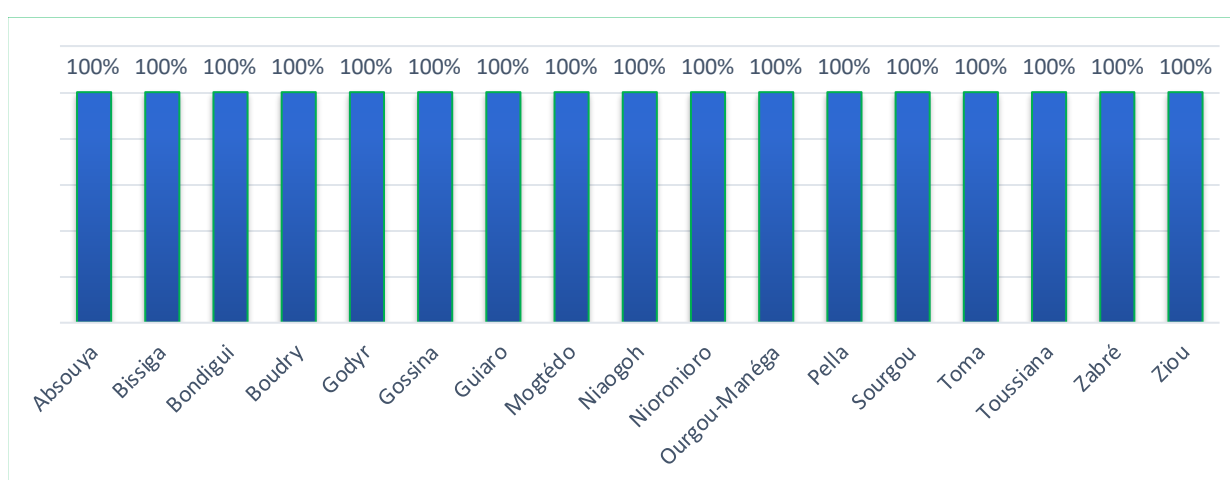
Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

IV.3.2 Connaissance des pratiques optimales en nutrition

Les bonnes pratiques en nutrition englobent l'hygiène, l'allaitement maternel exclusif, la supplémentation en vitamine et en nutriments enrichis, la consommation du colostrum, les premiers vaccins.

L'analyse faite sous l'angle de la connaissance des pratiques optimales en nutrition par commune, nous notons des résultats exceptionnels dans toutes les communes cibles de l'étude. L'excellent niveau de cet indicateur dans chacune des communes est dû au fait que la majorité des personnes enquêtées sur cette thématiques sont des agents de santé donc connaissent à priori les pratiques optimales en nutrition infantile et maternelle.

Graphe IV.40 : Appréciation d'ensemble de la Connaissance des pratiques optimales en nutrition par commune

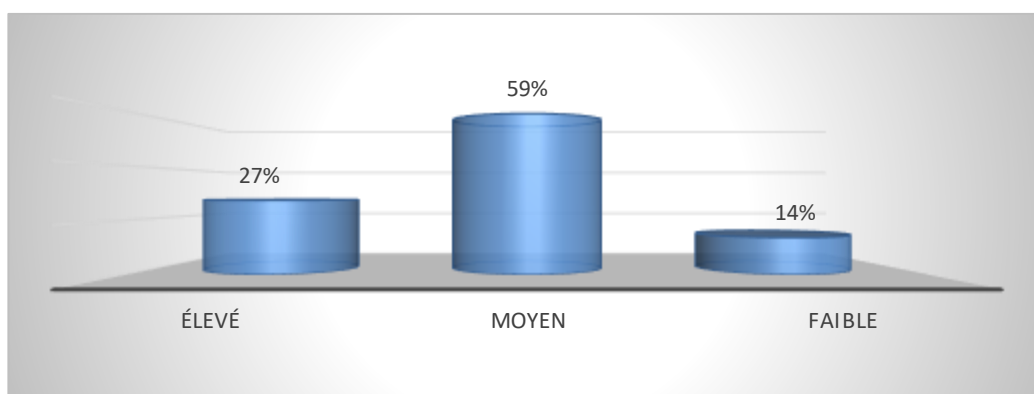


Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

IV.3.3 Etat de la malnutrition

Le constat sur l'état de la malnutrition de façon globale est alarmant, puisque jusqu'à 27% des citoyens affirment que la malnutrition atteint un niveau critique dans les communes concernées par l'étude. Pour 59%, la prévalence de la malnutrition infantile est moyenne et seulement 14% estiment que cette prévalence est à un niveau faible.

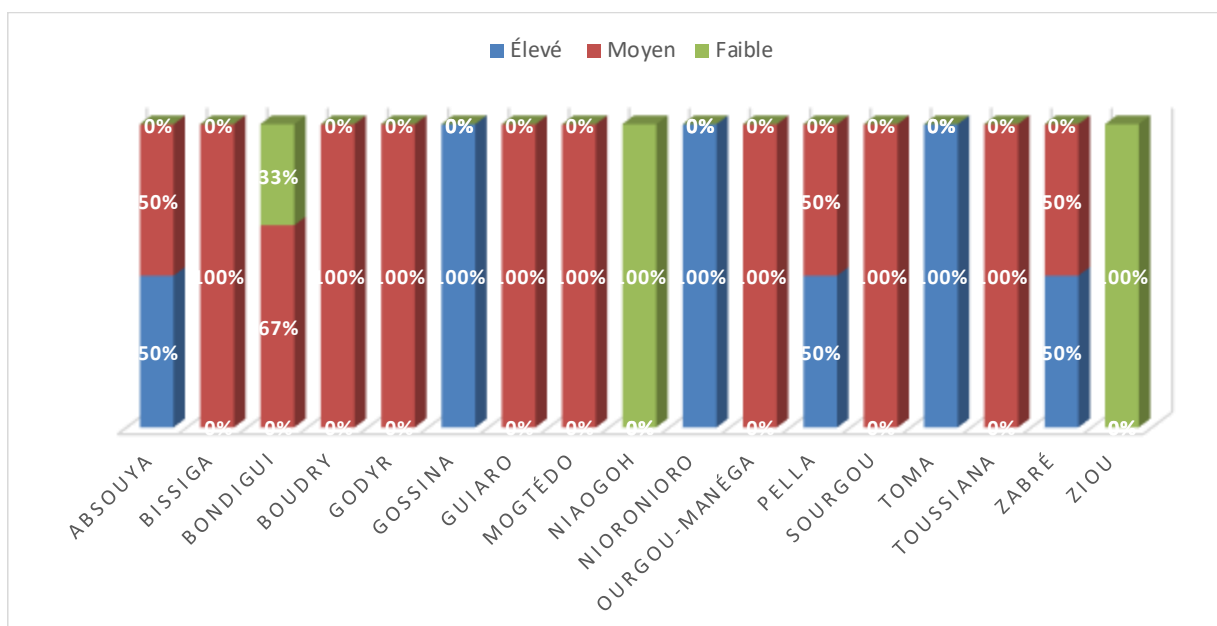
Graphe IV.41 : Perception globale de l'état de la malnutrition par les populations



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

D'une commune à une autre on constate que la prévalence la malnutrition est apprécié diversement par les acteurs. La malnutrition atteint des proportions critiques dans les communes de Gossina, Iolonioro et Toma, Zabré, Pella et Absouya. En revanche les communes de Niaogoh et Ziou affichent un très bon taux en termes de prévalence de la malnutrition.

Graphes IV.42 : Perception de l'état de la malnutrition par commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

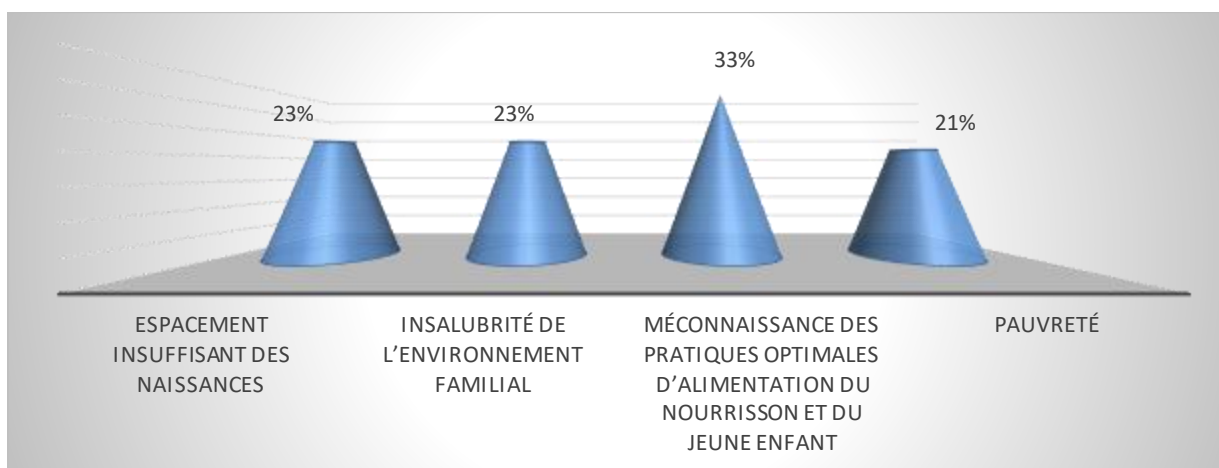
IV.3.4 Les causes de la malnutrition

Les acteurs enquêtés attribuent comme causes de la malnutrition les facteurs suivants :

- la méconnaissance des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant : ignorance, mauvaise alimentation du nourrisson, méconnaissance de l'âge requis pour l'introduction des aliments chez l'enfant - 4 à 6 mois ;
- l'espacement insuffisant des naissances (grossesses rapprochées) ;
- l'insalubrité de l'environnement familial ;
- le manque de moyens financiers (Pauvreté).

Il existe en outre d'autres causes dont les pesanteurs socioculturelles telles que les tabous alimentaires.

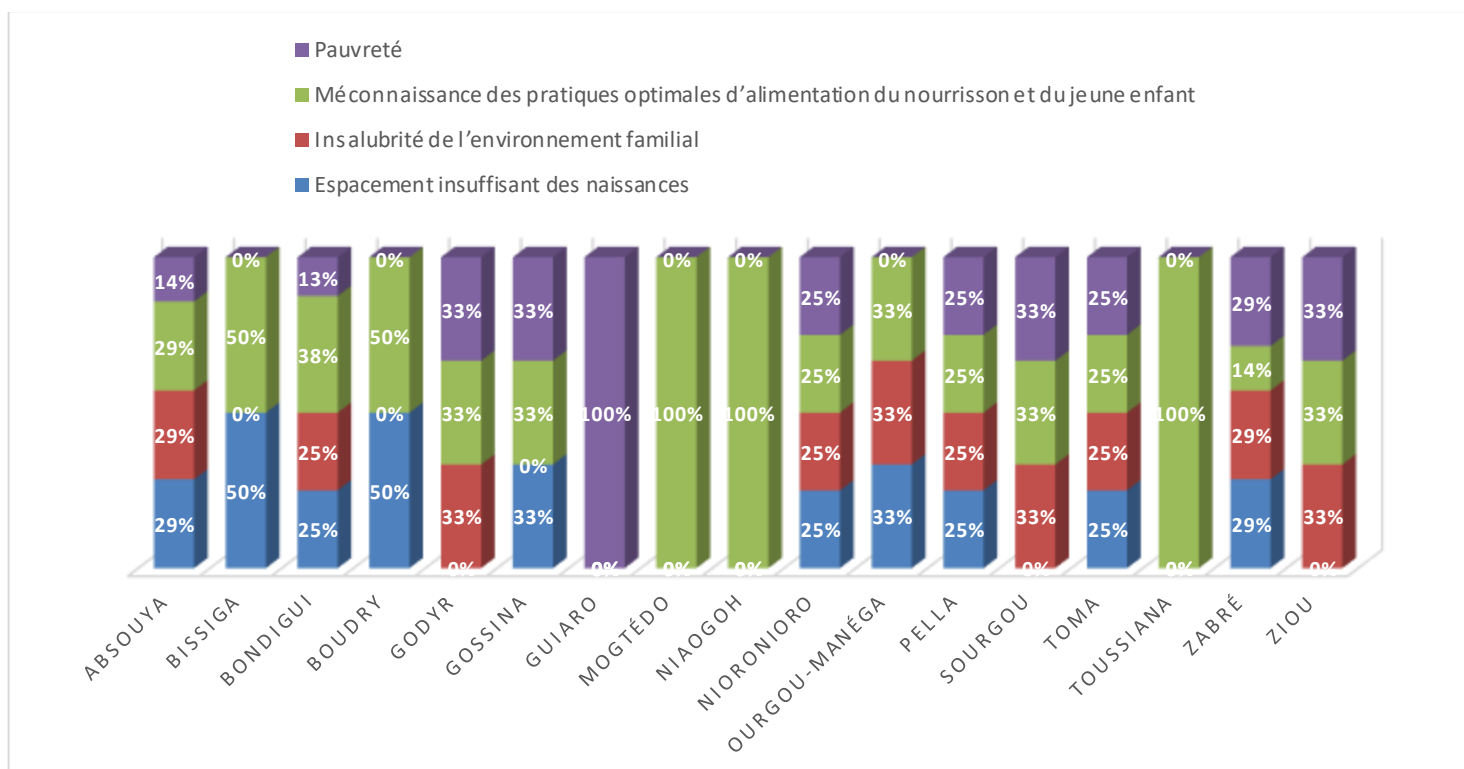
Graphe IV.43 : Perception globale sur les causes de la malnutrition



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Les causes de la malnutrition par commune selon les acteurs sont consignées dans la figure ci-dessous.

Graphe IV.44 : Perceptions sur les causes de la malnutrition par commune

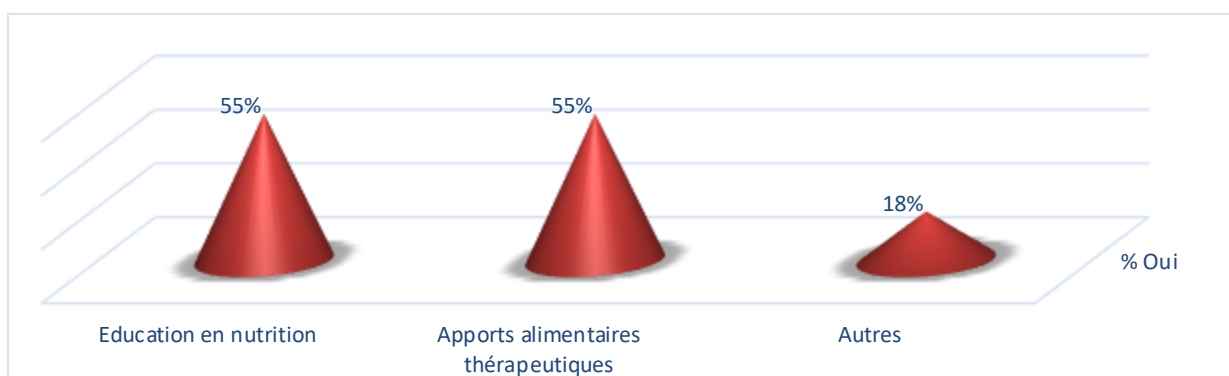


Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

IV.3.5 Appréciation des bénéficiaires selon l'intervention spécifique en nutrition

L'étude s'est intéressée également à la place accordée à la nutrition dans les collectivités par les autorités gouvernantes (décentralisées ou centrale) en termes d'interventions spécifiques. Les résultats révèlent que **55%** des personnes enquêtées ont déjà bénéficié d'une éducation en pratiques optimales en nutrition, **55%** en conseils pratiques sur les apports alimentaires thérapeutiques, et **18%** bénéficiaires d'autres interventions ; (**Graphe**). Ces interventions sont pour la plupart initiées par le gouvernement central à travers les autorités sanitaires, mais aussi par les organismes partenaires (ONG, religieux, etc.).

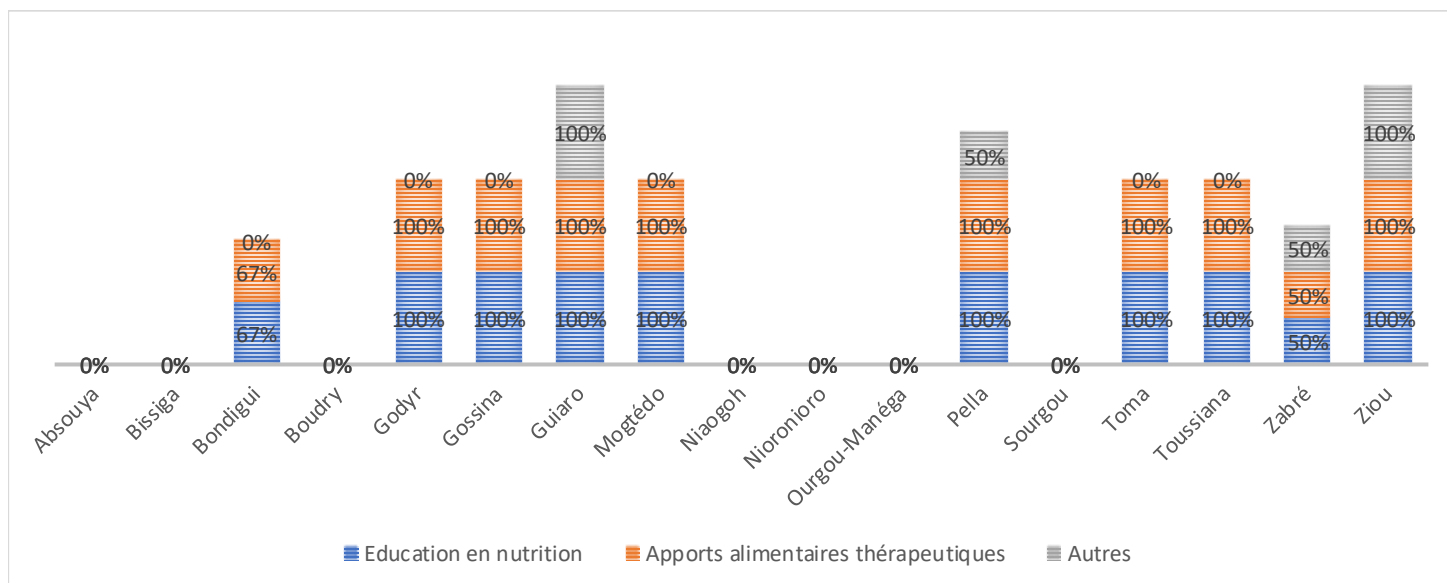
Graphe IV.45 : Appréciation globale des bénéficiaires selon l'intervention spécifique en nutrition



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

L'analyse par commune révèle des disparités selon la nature de l'intervention. Toutefois, la majorité (12) des communes ont déjà été bénéficiaires d'au moins une initiative quelconque visant à enrayer les formes de malnutrition.

Graphe IV.46 : Appréciation des bénéficiaires selon l'intervention spécifique en nutrition et selon la commune



Source : Donnée de l'enquête, CERADESI juin 2020

Conclusion recommandations

La présente étude a permis d'établir une ligne de base des performances des collectivités territoriales en lien avec la gouvernance des finances publiques et de fourniture des services d'éducation, de santé/nutrition, d'eau potable et d'assainissement dans les 20 communes d'intervention du projet PARRC initié et mise en œuvre par le CERADESI avec l'appui technique et financier de l'UNICEF Burkina

L'analyse des résultats de l'étude montre une situation peu satisfaisante de l'ensemble des indicateurs de bonne gouvernance à savoir la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne à la gestion des affaires locales. La bonne gouvernance étant un des jalons essentiels du développement économique et social des communautés, les résultats peu glorieux des indicateurs y relatifs montrent l'étendu des efforts à consentir pour espérer amorcer le Take-Off dans notre pays en général et en particulier dans nos communes.

En faisant l'analyse sous l'angle de la transparence, on constate que les résultats sont globalement moyens. Pendant que 84% des autorités communales prétendent mettre les documents budgétaires et financiers à la disposition des citoyens, l'analyse critique indique que seulement 38% de ces communes ont à la période de l'étude rendu effectivement public une version simplifiée de leur budget et 33% les résultats d'un audit récent de leurs comptes.

Les raisons de ce paradoxe s'expliquent aussi bien par la méconnaissance du citoyen de ses droits et du rôle de l'élu local, qu'à la rétention de l'information par les tenants des pouvoirs politiques et financiers au niveau local ou à exploiter l'ignorance du citoyen.

En lien avec la gestion des affaires publiques au niveau local, la plupart des acteurs de la société civile sont toujours relégués au rang de suiveurs attentistes du fait de leurs propres convictions qui veulent que le jeu politique soit réservé et mené par les politiciens. En effet environ 40% des acteurs de la société civile connaissent leurs droits dans le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Environ 16% des acteurs de la société civile connaissent leurs rôles dans la gestion des affaires publiques, Seulement 10% dans le processus de suivi et d'exécution du budget, 19% dans le processus d'élaboration du budget communal, et 14% seulement connaissent le rôle de l'élu local dans le processus budgétaire local.

Sur le plan de la redevabilité, les résultats sont globalement aussi mitigés. A cet effet, seulement 28% des acteurs des OSC se disent satisfait de la gestion du budget de la commune, environ 52% affirment que le maire rend compte de sa gestion aux populations et moins de 10% des interviewés la société civile (9%) a accès au plan annuel de passation des marchés et uniquement 21% ont accès à l'information sur la tenue des sessions budgétaires.

Toutefois, 99% des citoyens contribuent aux ressources propres de leurs communes et sont disposés à payer les taxes locales. Cette forte disposition à payer les taxes s'explique par le fait que les citoyens estiment que le développement de leurs communes incombe à tous. Ils notent néanmoins qu'il faut la garantie d'une bonne utilisation des contributions.

L'état des lieux montre un niveau de satisfaction moyen de la population par rapport aux investissements et acquisitions (52%). Mais des insatisfactions sont relevées dans la plupart des communes en général et selon les secteurs.

La nutrition, elle, ne bénéficie pas encore de ligne spécifique dans le budget des communes. Les interventions et actions de lutte contre la malnutrition sont du seul fait des efforts financiers de l'Etat et des partenaires techniques et financiers des communes. L'état de la malnutrition est pourtant toujours préoccupant. Les causes étant dues à 33% à la méconnaissance des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, à 23% à l'insalubrité de l'environnement familial.

Au regard de ce qui précède il est impératif :

- D'accompagner les acteurs de la société civile dans la culture de la demande de redevabilité vis-à-vis des acteurs communaux en mettant à leur disposition les outils nécessaires (renforcement de capacités sur des thématiques en lien avec la gouvernance locale, la participation, organiser les OSC et OCB pour faire le suivi citoyen des marchés publics lancés par les communes, dénoncer systématiquement les mauvaises pratiques de gestion budgétaire, assurer plus de contrôle externe, etc.) ;
- De cultiver l'obligation de rendre compte de la part des autorités à travers l'élargissement de la palette des informations budgétaires à disponibiliser auprès du public et l'utilisation de canaux de diffusion à grande échelle de toutes les informations budgétaires existantes : appuyer l'organisation des journées de redevabilité pour amener les élus à rendre compte à la population de leurs gestions des affaires locales, appuyer l'organisation des débats d'orientations budgétaires avec le grand public pour prendre en compte leurs besoins, appuyer la mise en œuvre d'instruments de communication de masse comme le théâtre forum, les émissions radios sur la gestion budgétaire , travailler à rendre compte régulièrement aux populations et à communiquer davantage;
- De mieux communiquer sur la gestion du budget en vue de consolider le civisme fiscal et d'assurer une meilleure mobilisation des ressources propres ;
- De sensibiliser la population à l'utilisation des services de nutrition et à la maîtrise des pratiques optimales en nutrition ;
- De mobiliser les acteurs au niveau des communes à plaider pour une prise en compte de la nutrition dans l'élaboration des budgets.